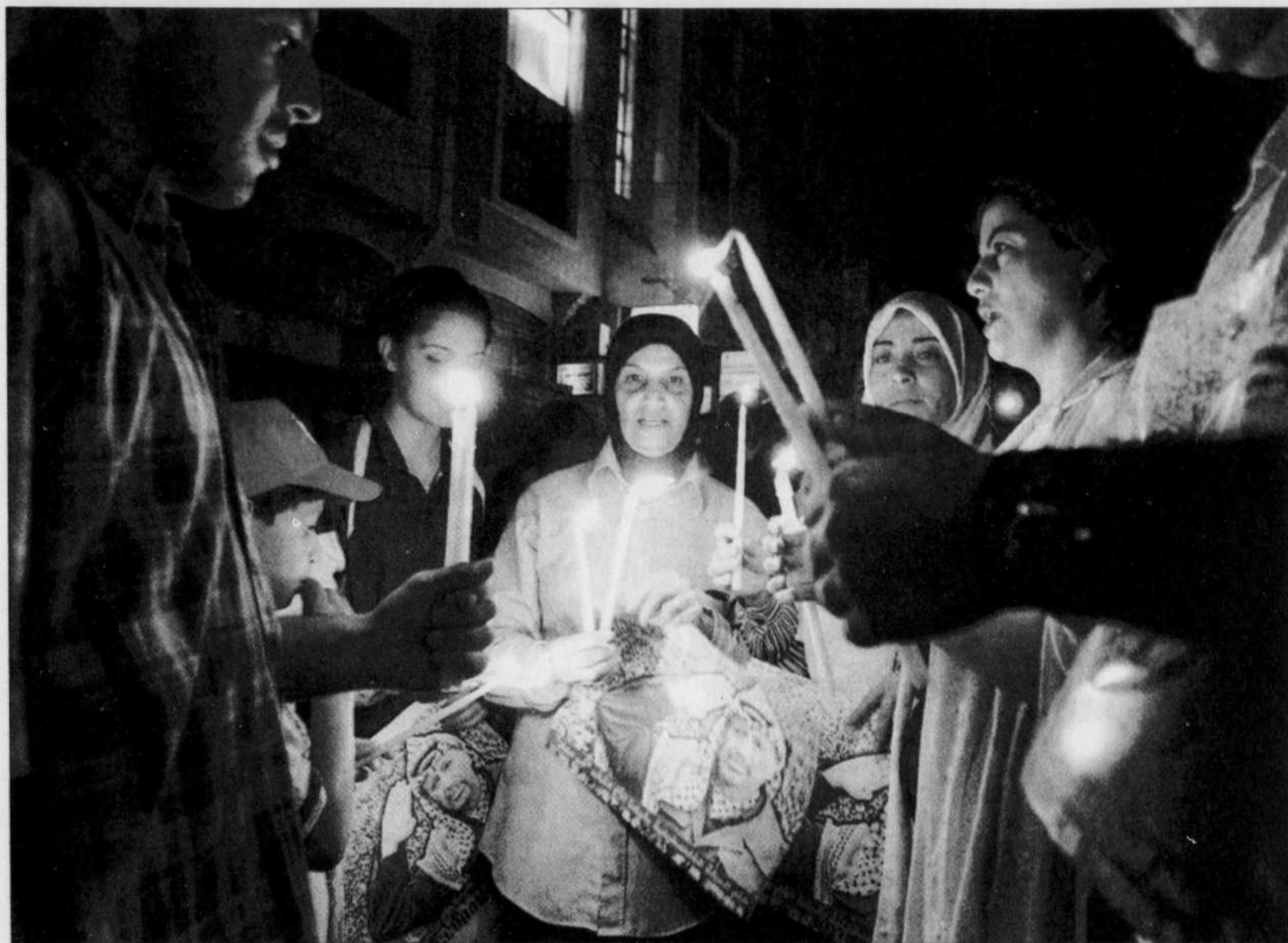




# LE DEVOIR

## L'impasse persiste



AGENCE FRANCE-PRESSE

**POUR** la première fois depuis le début de l'opération israélienne en Cisjordanie le 19 septembre, le couvre-feu a été levé hier pendant quelques heures à Ramallah. Un groupe de Palestiniens a profité de l'occasion pour manifester contre le siège, par Tsahal, du quartier général de Yasser Arafat. L'impasse semblait encore totale toutefois entre Israël et l'Autorité palestinienne, les deux parties continuant à camper sur leurs positions. Nos informations en page B 5.

## Legault met de l'eau dans son vin

*Le ministre se dit prêt à remettre en question l'idée des «contrats d'engagement» des médecins*

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Dans la tourmente depuis que sa loi spéciale sème la colère chez les médecins, le ministre de la Santé, François Legault, a appelé hier à la conciliation et semble maintenant prêt à jeter du lest en ce qui concerne les contrats d'engagement qu'il voulait imposer pour assurer la répartition des effectifs médicaux au Québec.

Le ministre Legault a d'abord indiqué hier à Québec que les négociations avec la Fédération des médecins spécialistes du Québec (FMSQ) allaient s'intensifier au cours des prochains jours et qu'il avait maintenant bon espoir de pouvoir en arriver à une entente rapidement. Et cela, parce que des propositions concrètes lui auraient été présentées par la FMSQ.

Sans dévoiler la teneur de ces propositions, la FMSQ a confirmé hier que le calendrier des rencontres allait s'accélérer d'ici la fin de la semaine.

Rien d'étonnant, puisque dans une lettre ouverte

VOIR PAGE A 10: LEGAULT

## Les médecins veulent un protocole de Kyoto avec des dents

HÉLÈNE BUZZETTI  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

At moins 2000 médecins canadiens demandent au gouvernement fédéral de ne pas dénaturer le protocole de Kyoto et de le mettre en œuvre de manière à réduire au maximum les émissions en sol canadien, et non à l'étranger, afin d'améliorer la santé publique.

Les médecins font valoir qu'il y a un énorme bénéfice sanitaire à améliorer la qualité de l'air en diminuant les gaz à effet de serre (GES). Mais pour cela, la «vaste majorité» des réductions d'émissions de GES devra s'effectuer au pays.

«Si on utilise seulement la formule de crédits, on ne réglera pas nos problèmes dans nos villes concernant le smog»

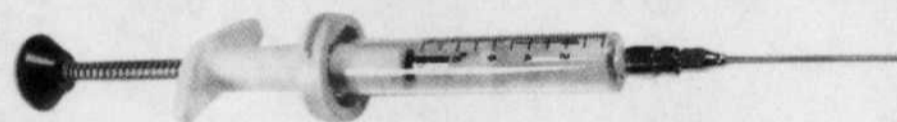
«Nous, ce à quoi on s'attend du gouvernement canadien, outre qu'il ratifie Kyoto et qu'il l'implante, c'est de s'assurer que l'effort canadien pour nos réductions soit extrêmement important parce que c'est là qu'on a les bénéfices de santé escomptés», a indiqué hier le Dr Louis Drouin, de la Direction de la santé publique de Montréal-Centre.

En vertu du protocole de Kyoto, le Canada devra ramener ses émissions de GES à 571 mégatonnes d'ici 2012, soit 6 % en dessous du niveau de 1990. Cela équivaut à un effort de réduction de 238 mégatonnes de GES. Or Ottawa cherche à obtenir des crédits (70 mégatonnes, soit presque le tiers de son effort prévu) pour ses exportations d'énergie dite propre, ce qui contribuerait à diminuer les émissions dans les pays importateurs, et non ici. Le Canada entend aussi beaucoup tabler sur l'achat de droits d'émissions à d'autres pays qui ne les utilisent pas, ce qui revient à acheter des droits de polluer. Le Canada avait déjà obtenu des crédits pour la présence de ses forêts, rebaptisées «puits de carbone». Bref, plusieurs ont l'impression qu'Ottawa fera tout pour avoir à réduire le moins possible ses propres

VOIR PAGE A 10: KYOTO

### INDEX

Actualités..... A3	Éditorial..... A8
Annonces..... B6	Idées..... A9
Avis publics... B4	Les sports..... B6
Bourse..... B2	Mots croisés... B4
Culture..... B8	Télévision..... B7
Économie..... B1	Météo..... B6



## Les héroïnomanes, une clientèle trop compliquée

*La réticence des médecins freine les efforts de la santé publique pour convertir les héroïnomanes à la méthadone*

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

Les efforts de la santé publique pour convertir les héroïnomanes à la méthadone sont freinés par la réticence des médecins qui ne veulent pas s'occuper de cette clientèle jugée difficile à Montréal.

Après quatre ans d'efforts pour réduire les méfaits associés à l'héroïne, la Régie régionale de la Santé et des Services sociaux de Montréal-Centre est dans l'impasse. Il manque encore «de 100 à 150 médecins» pour atteindre les objectifs de départ, soit de traiter la moitié des 5000 héroïnomanes de la métropole à la méthadone. À l'heure actuelle, 71 médecins sont qualifiés pour prescrire de la méthadone contre 43 en 1998, ce qui constitue déjà un bond significatif.

«Mais le recrutement demeure le talon d'Achille de notre programme», a avoué hier Monique Tessier, chef du service de l'adaptation sociale à la Régie. On ne se rendait pas compte à quel point il était difficile de recruter des médecins prescripteurs.

Prise de court par l'expansion du marché de l'héroïne dans la première moitié de la décennie 90, la Santé publique s'est rattrapée avec brio dans les quatre dernières années en misant sur la réduction des méfaits cau-

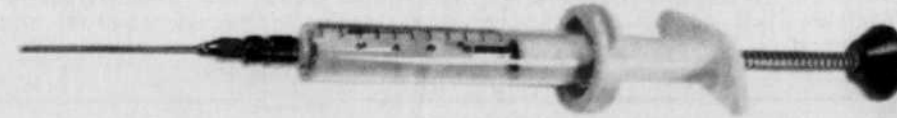
sés par les drogues injectables. Québec y a mis l'argent: un million par année sur le territoire de Montréal pour financer des projets destinés à freiner l'expansion du VIH ou de l'hépatite par la voie insidieuse des aiguilles souillées. L'accès à la méthadone est devenu une priorité: 658 héroïnomanes bénéficiaient d'un traitement de substitution en 1998. Ils sont aujourd'hui 1198. L'objectif reste inchangé, soit de rattraper 2500 héroïnomanes, a dit Mme Tessier.

Même les jeunes de la rue sont devenus des cibles prioritaires pour la Régie. C'est parmi les marginaux que la consommation d'héroïne est la plus élevée (5 % se piquent tous les jours). Ils affichent aussi les pires taux de prévalence au sida. Pour les rejoindre, la Régie a financé Relais méthadone, un projet-pilote d'accès à bas seuil qui a fait la preuve de son utilité. Implanté dans les locaux de Cactus, Relais méthadone rejoint 250 jeunes de la rue, moins de quatre ans

après son lancement. Les critères d'admission sont plus souples que dans les programmes institutionnels. Le jeune peut décrocher ou rattracher à la méthadone sans qu'on lui pose trop de questions. Et surtout,

**Le taux de rétention du programme Relais méthadone est de 70 %, ce qui est plutôt exceptionnel en toxicomanie, où les spécialistes du traitement s'accrochent généralement d'un taux de succès de 50 %**

VOIR PAGE A 10: HÉROÏNOMANES



## Moscou dénonce la propagande britannique

*Bush veut augmenter l'aide militaire à l'opposition irakienne*

D'APRÈS L'AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — La polémique entre partisans et adversaires d'une action décisive contre Saddam Hussein a rebondi hier, tandis que les États-Unis pressaient leurs alliés de l'OTAN d'appuyer un changement de régime à Bagdad et s'approprièrent à demander au Congrès davantage d'aide, y compris militaire, pour l'opposition irakienne.

Au lendemain de la publication par le gouvernement britannique d'un dossier, très contesté, de 50 pages sur l'arsenal militaire présumé du président irakien, le chef de la diplomatie russe Igor Ivanov, dont le pays est opposé à des frappes, a appelé la communauté internationale à mettre une sourdine à «l'agitation propagandiste».

«Seuls les spécialistes peuvent juger s'il y a des armes de destruction massive en Irak», a-t-il affirmé en rappelant que Moscou «cherche activement à obtenir un retour immédiat des experts» internationaux à Bagdad et qu'il faudrait attendre leurs conclusions pour se prononcer.

À Washington, le débat sur une éventuelle intervention américaine en Irak a déclenché de violentes hostilités verbales, les démocrates accusant le président Bush de politiser ce sujet à leur détriment pour influencer l'issue des élections législatives de novembre.

Fidèle à lui-même, M. Bush a mis hier l'Irak et l'organisation terroriste al-Qaïda, à l'origine des attentats du 11 septembre 2001, sur le même pied.

«Le danger est qu'ils travaillent de concert, le danger

VOIR PAGE A 10: MOSCOU

### CULTURE

## Montréal aura sa politique culturelle d'ici 2003

■ À lire en page B 8

# Lisez cette page avant qu'un scalpeur ne l'arrache.



**Pour remercier ses clients résidentiels,  
Bell leur offre 500 paires de billets.**

Vous aimeriez assister gratuitement au match inaugural  
des Canadiens au Centre Bell? Composez vite le 1 866-870-8000  
et découvrez instantanément\* si vous serez de la partie  
pour l'événement le plus couru en ville!

**1 866-870-8000**

\*Sous réserve de répondre à une question d'ordre mathématique. Aucun achat requis. Concours ouvert aux résidents du Québec âgés de 18 ans et plus possédant une ligne résidentielle de Bell Canada en date du 16 septembre 2002. Le concours se déroule du 24 au 28 septembre 2002 ou jusqu'à épuisement des prix, dont la quantité diminuera tout au long du concours, selon la première éventualité. Les appels gagnants seront déterminés au hasard de façon électronique au fur et à mesure des appels pendant la durée du concours. La valeur individuelle des paires de billets varie de 41,40\$ à 207\$. Règlement du concours disponible sur [www.bell.ca/reglement](http://www.bell.ca/reglement).

allez-y



LE DEVOIR

## ACTUALITÉS



Michel David

## Darling Mario, poor Jean

La fois où Jacques Parizeau est allé s'adresser au Canadian Club, en novembre 1994, il a été presque agressé par une espèce de kamikaze de l'unité canadienne après son discours. Un de ses gardes du corps avait dû régler le problème d'un bon coup de genou à un endroit stratégique. Tout un contraste avec l'accueil réservé à Mario Dumont. La première section du *National Post* de mardi ressemblait à un publi-reportage payé par l'ADQ.

On peut comprendre le ravissement des membres du Canadian Club en découvrant un politicien québécois plus à droite que Mike Harris et Ralph Klein. Les Québécois seront certainement ravis d'apprendre qu'ils habiteront bientôt «l'Alberta de l'Est». Pétrole en moins, bien entendu.

Le Canada anglais a toujours adoré le Québec quand celui-ci s'efforce de lui ressembler. C'est à partir du moment où il prétend affirmer une «distinction» débordant quelque peu le folklore que les problèmes commencent. Là encore, le chef de l'ADQ a été un vrai petit ange.

Comprenons-nous bien. Personne ne lui demandait d'aller brandir un chiffon rouge à Toronto, mais il aurait quand même pu glisser dans son discours une toute petite phrase pour dire que le problème concernant la place du Québec au sein du Canada n'était pas encore réglé.

Imaginez le bonheur de ses auditeurs torontois en l'entendant déclarer que ni un référendum ni la Constitution n'apparaissent sur son écran de radar. Quand il les a avertis qu'il entendait faire du Québec un «feroce compétiteur» de l'Ontario, ils ont même eu la gentillesse de ne pas sourire.

L'ADQ étant sa créature, il ne faut sans doute pas s'étonner que M. Dumont en charcuté le programme à sa guise. De toute manière, personne au sein de son parti ne l'a jamais contredit. En deux petites phrases, il s'est donc permis d'en effacer un chapitre entier et non le moindre.

S'il est vrai que la tenue d'un référendum n'est pas à l'ordre du jour d'un gouvernement adéquate, il en va tout autrement de la Constitution. Du moins, on pouvait le croire jusqu'à lundi. À la page 108 de la plus récente mouture du programme, on peut lire: «L'ADQ fera en sorte que le gouvernement du Québec, au nom de l'Assemblée nationale, saisisse le gouvernement du Canada et celui des neuf autres provinces d'une proposition formelle visant à entreprendre des négociations afin de redéfinir tant les pouvoirs constitutionnels du Québec à l'intérieur du Canada, que l'équilibre de notre union politique.»

Concrètement, cette proposition reprendrait essentiellement les demandes du rapport Allaire, qui recommandait de reconnaître au Québec l'exclusivité des pouvoirs dans vingt-deux champs de compétence actuellement partagés entre Ottawa et les provinces ou que le gouvernement fédéral a carrément envahis.

À en croire les propos que M. Dumont a tenus à Toronto, ce chapitre du programme de l'ADQ est désormais caduc ou renvoyé aux calendes grecques. Son gouvernement serait un «participant dynamique et créatif aux divers forums du système politique canadien», mais il ne cherchera pas à rouvrir le dossier constitutionnel.

Plusieurs se demandaient ce qu'il ferait le jour où il se heurterait à un nouveau refus de la part du Canada anglais: se tourner vers la souveraineté ou s'écraser comme Robert Bourassa? On aurait dû se douter qu'il choisirait une «troisième voie»: ne rien demander, de manière à ce qu'on ne lui refuse rien. Quelle est la différence avec la politique constitutionnelle du PLQ, qu'il a toujours qualifiée d'à-plat-ventrisme? Pas étonnant que Bay Street, déjà séduit par son anti-étatsisme, ait fait de Mario Dumont son nouveau darling.

Devant l'apparente désaffection de la population pour le projet souverainiste, plusieurs en étaient venus à la conclusion que la nouvelle proposition de paix constitutionnelle de l'ADQ était un passage obligé avant la tenue d'un nouveau référendum. Il était sans doute malheureux que M. Dumont soit aussi à droite, mais la souveraineté était plus importante que tout. Le discours de Toronto exclut ce genre de calcul.

Si Bernard Landry a tout lieu de se réjouir de cette clarification, il en va tout autrement de Jean Charest. Aussi bien à Toronto qu'à Québec, le monde des affaires vient de lui tourner officiellement le dos. Jusqu'à présent, ceux qui l'avaient parachuté au Québec pour sauver le Canada, en 1998, s'étaient efforcés de ne pas étaler en public la grande déception qu'il leur avait causée, se contentant de le semoncer en privé. Cette fois-ci, ils le larguent au grand jour. Poor Jean, ils l'aimaient bien pourtant.

Après l'accueil que Toronto a réservé au chef de l'ADQ, l'annonce que le président de Canam-Manac, Marcel Dutil, présidera sa campagne de financement signifie clairement que sa malheureuse participation à la campagne du OUI en 1995 a été oubliée. Aux yeux de l'establishment financier, l'ADQ est désormais une solution valable, qu'ils soutiendront de leurs deniers, et que même les électeurs les plus fédéralistes ne devraient pas hésiter à choisir.

Alors qu'il semblait avoir trouvé un nouveau souffle avec son plan d'action, M. Charest a clairement accusé le coup. Mardi, à Québec, la tentative de minimiser la défection de Marcel Dutil en soulignant la présence de son frère Robert dans la salle était franchement pathétique. Alors que Marcel est une figure emblématique de Québec Inc., le passage de Robert dans le gouvernement Bourassa n'aurait laissé aucune trace n'eût été la controverse qu'il a soulevée, à titre de ministre responsable de la Famille, en installant la sienne dans une commune.

Au début de 1998, Daniel Johnson avait compris à la lecture d'un article dévastateur publié dans le prestigieux magazine britannique *The Economist* que les milieux d'affaires l'avaient lâché. Il en avait tiré la conclusion qu'il était préférable de partir. S'il décide de boire le calice jusqu'à la lie, M. Charest risque de trouver les prochains mois très pénibles.

m david@ledevoir.com

## L'hormonothérapie reste valable

Les gynécologues se veulent rassurants en dépit des résultats inquiétants d'une recherche jugée sérieuse

Pas de panique! L'hormonothérapie substitutive qui est prescrite pour enrayer les symptômes graves de la ménopause ne menace pas la santé des femmes en cours de traitement.

PAULINE GRAVEL  
LE DEVOIR

La Société des obstétriciens et gynécologues du Canada (SOGC) s'est faite rassurante hier en conférence de presse en affirmant que les femmes soumises à l'hormonothérapie de substitution (HTS) combinée n'ont pas à craindre outre mesure de souffrir d'un cancer du sein ou d'une maladie cardiaque, contrairement à ce que semblait prétendre une récente étude américaine. La SOGC recommande même à ses membres de continuer à prescrire une HTS — combinant une œstrogène à une progestine — pour une période allant jusqu'à quatre ans aux femmes qui traversent avec difficulté les changements hormonaux survenant au cours de la ménopause. Les autorités de la profession insistent toutefois pour que toute prolongation du traitement au-delà de ces quatre années soit évaluée régulièrement afin de soupeser les avantages et les méfaits du traitement pour chaque patiente compte tenu de son état de santé et de ses prédispositions à certaines maladies.

L'annonce en juillet dernier des résultats troublants d'une vaste étude, qui a été interrompue par les chercheurs en raison des risques que laissait courir l'HTS aux participantes, avait semé la panique chez les milliers de Canadiennes qui reçoivent actuellement une telle médication.

Dans la foulée de cet événement, la SOGC a demandé à un groupe d'experts d'analyser minutieusement les résultats de cette enquête, que le Dr Vyta Senikas, vice-présidente de la SOGC, qualifie néanmoins de sérieuse en raison de sa longue durée, de la rigueur de son protocole et du nombre de participantes (16 000 âgées entre 50 et 79 ans).

De leur révision, les experts ont donc retenu que l'HTS combinée est efficace et sécuritaire durant les quatre premières années de son application. «Ce traitement peut servir à soulager les symptômes perturbateurs de la ménopause, tels que les bouffées de chaleur, la sécheresse vaginale, l'insomnie, les sautes d'humeurs graves et

les pertes de mémoire», précise le Dr Claude Fortin, président de l'Association des gynécologues et obstétriciens du Québec. «Certaines femmes éprouvent des symptômes si pénibles qu'ils nuisent à leur santé et empoisonnent leur qualité de vie ainsi que celle de leurs pairs.»

La SOGC se fait toutefois plus prudente dans les directives adressées à ses médecins. «Il n'est désormais plus recommandé d'avoir recours à l'HTS chez les femmes ménopausées dans le seul but de prévenir les maladies cardiaques», prévient le Dr Fortin — et ce, en dépit du fait que l'incidence de ces maladies monte en flèche après la ménopause compte tenu de la disparition de l'effet protecteur des œstrogènes. Car l'étude de la Women's Health Initiative (WHI) a démontré, contrairement à ce que l'on croyait, qu'une HTS de longue durée ne prévient pas ces problèmes de santé et même les augmente sensiblement.

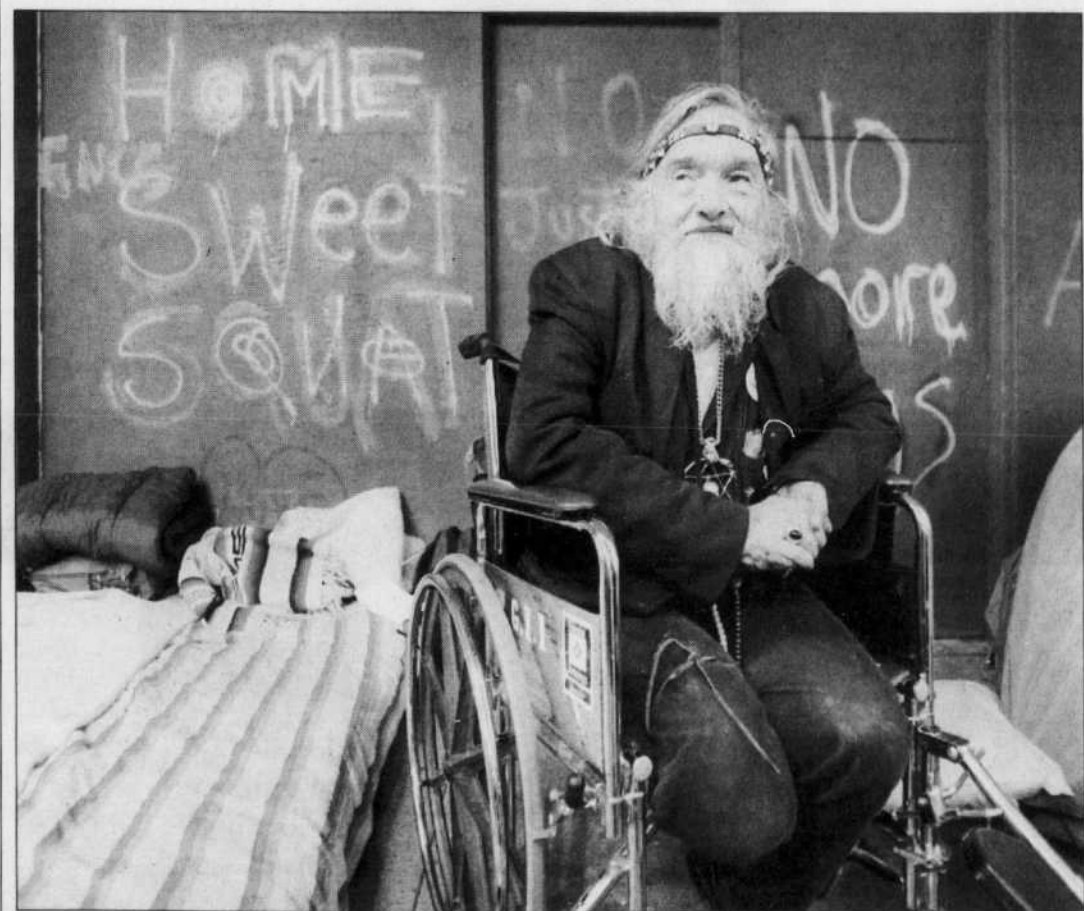
«Les femmes qui ont subi une HTS combinée durant plus de quatre ans n'ont toutefois pas à s'inquiéter car les chercheurs ont décelé un accroissement extrêmement faible du risque de maladies cardiaques. Un risque bien inférieur à celui relié à tous les autres facteurs prédisposant à ces maladies», précise le Dr Fortin.

L'étude de la WHI a par ailleurs révélé un accroissement du risque de cancer du sein chez les femmes suivant une HTS, a précisé par ailleurs le Dr Senikas. «Le risque pour chaque femme était toutefois extrêmement faible puisqu'il ne dépassait pas 0,1 % par année d'administration, dit-elle. De plus, ce risque ne s'est manifesté que chez les femmes sous traitement depuis plus de quatre ans. Et il redescend au niveau de base cinq ans après l'arrêt de l'HTS.»

La SOGC avertit également les gynécologues d'éviter de prescrire autant que possible l'HTS combinée et prolongée comme moyen principal de prévention de l'ostéoporose et du cancer colorectal, bien que l'étude WHI ait clairement montré les effets bénéfiques du traitement hormonal sur l'incidence de ces deux affections.

Pour prévenir la perte de masse osseuse qui survient à la ménopause, les médecins conseillent plutôt d'éliminer le tabac, de réduire la consommation d'alcool et de prévoir un régime alimentaire riche en calcium et en vitamine D. Pour les femmes dotées d'une prédisposition familiale à l'ostéoporose, une panoplie de médicaments agissant spécifiquement sur l'ossature pourront être prescrits, ont indiqué les deux médecins.

## Squat, sweet squat...



REUTERS

LA DÉLICATE question des squatters continue de secouer Toronto et Vancouver. Hier, des squatters et des protestataires de Vancouver, comme Claude Maurice que l'on aperçoit sur la photo près de son lit de fortune, ont réclamé que les autorités interviennent pour fournir du logement social abordable. Mardi, des douzaines de sans-abri, qui avaient élu domicile sur des terrains vagues devant le port de Toronto, ont été évincés sans ménagement.

## Hausse des meurtres entre conjoints

PRESSE CANADIENNE

Pour la première fois en six ans, les homicides entre conjoints ont augmenté au pays en 2001, selon des données rendues publiques hier par Statistique Canada.

Un total de 86 homicides entre conjoints ont été signalés en 2001 comparativement à 68 en 2000, la première augmentation depuis 1995.

Le nombre d'hommes accusés d'avoir tué leur conjointe actuelle ou passée a été de 69 en 2001. Le nombre de femmes accusées d'avoir tué leur mari a été de 16, tandis qu'un homicide a été commis par un conjoint de même sexe.

Au total, 52 % de toutes les victimes de sexe féminin et 8 % de toutes les victimes de sexe masculin en 2001 ont été tuées par

une personne avec laquelle elles avaient eu une relation intime à un moment donné, pendant le mariage ou encore au cours de fréquentations.

Chez les jeunes, le taux de Canadiens âgés de 12 à 17 ans accusés d'homicide a chuté une troisième année consécutive, à son plus bas niveau en 30 ans. Ainsi en 2001, 30 jeunes ont été accusés d'homicide, soit 13 de moins qu'en 2000 et considérablement moins que la moyenne annuelle de 52 enregistrée au cours de la décennie précédente.

Statistique Canada fait en outre remarquer que les deux tiers des 485 personnes accusées d'homicide avaient des antécédents judiciaires, ce qui concorde avec les observations des années antérieures. La majorité de ces personnes avaient déjà été condamnées pour une infraction avec violence.

Maintien des services à l'urgence

## Chandler subit les contrecoups de la loi

Des médecins-dépanneurs font rayer leur nom de la liste de volontaires

THIERRY HAROUN  
COLLABORATION SPÉCIALE

Chandler — L'adoption de la loi 114 qui doit permettre aux hôpitaux de garder les urgences ouvertes 24 heures par jour, sept jours par semaine, pourrait provoquer exactement l'effet contraire, si l'on en croit la direction de l'Hôpital de Chandler en Gaspésie.

Depuis la mise en vigueur de cette loi, «nous avons perdu toute collaboration de la part des médecins-dépanneurs», a expliqué au *Devoir* le directeur des services professionnels et hospitaliers de l'Hôpital de Chandler, le Dr Samer Daher. «Aujourd'hui, on voit les conséquences négatives de la loi 114.» Depuis jeudi dernier, dit-il, trois médecins ont retiré leur nom de la liste de dépannage par crainte d'être assignés de force.

Ainsi, M. Daher ne sait toujours pas comment il pourra remplacer l'un des médecins qui devaient être à l'horaire samedi. Un médecin a dû annuler sa semaine de travail, prévue pour la fin novembre, en raison d'une assignation, par huis-clos, à Jonquière.

«Cette loi devrait être retirée. Elle nous nuit plus qu'autre chose», a affirmé M. Daher. Il déplore d'ailleurs que le ministre n'ait pas consulté les directions d'hôpitaux des régions éloignées lors de l'élaboration de la loi 114.

Soixante-cinq pour cent des quarts de travail de l'urgence de Chandler sont comblés par les médecins-dépanneurs. En plus de la rémunération (de 600 \$ à 800 \$ par jour) pour le travail effectué, ces derniers se font payer le billet d'avion, leur temps de déplacement, l'hébergement, une voiture de location, et ils reçoivent une allocation alimentaire quotidienne de 46,25 \$.

Au-delà du problème de devoir combler les quarts de travail de son urgence, le Dr Daher fait face à une autre difficulté d'importance: il lui manque, depuis trois ans, dix médecins-généralistes pour combler son effectif médical, sur un total de vingt-trois.

«Le recrutement chez les jeunes médecins, dit-il, est un travail de longue haleine. Ça peut prendre jusqu'à deux ans pour réussir à convaincre un médecin de venir travailler par ici.»

Deux fois l'an, des «Journées carrière» sont organisées par la Fédération des médecins résidents du Québec afin de permettre aux hôpitaux des régions d'échanger avec les finissants en médecine.

M. Daher est d'origine libanaise et a fait ses études en médecine au Québec. C'est en 1994 qu'il est venu s'installer à Chandler. «Je me plais en Gaspésie», insiste-t-il.

La difficulté de recrutement des jeunes médecins, soutient-il, repose en partie sur leur méconnaissance des régions-ressources. «Ils ont l'impression qu'on fait de la médecine de brousse et qu'il n'y a ni loisirs, ni sports, ni vie culturelle et sociale en Gaspésie. Leur éducation générale en matière de régions rurales est à revoir», suggère-t-il.

M. Daher propose aussi, en guise d'incitatif, d'augmenter la prime d'installation de ces médecins. Actuellement, la prime en question est de 25 000 \$ échelonnés sur quatre ans. Un médecin qui pratique en région reçoit 115 % de son salaire (de 100 000 \$ à 140 000 \$) les trois premières années de pratique, 120 % les trois années suivantes et 130 % la septième année. Tout cela devrait être revu à la hausse, affirme le Dr Daher.

Interrogé sur l'état des finances de son hôpital, le Dr Daher répond qu'«on a fait des efforts considérables» depuis la mise en tutelle de l'hôpital en 1999, alors que son déficit avoisinait les 1,2 million. L'hôpital de Chandler a dégagé un surplus financier de 439 000 \$ pour l'année fiscale se terminant le 31 mars 2002 (en raison des postes non comblés en physiothérapie, en ergothérapie et en médecine nucléaire, entre autres choses).

Toutefois, M. Daher soutient que son parc technologique «tire la patte», il faudrait y injecter entre 1,5 million et deux millions de dollars.

Des travaux de réaménagement et d'agrandissement sont présentement en cours à l'Hôpital de Chandler. Le coût des travaux est estimé à 8,1 millions.

Club 402-HOMME®  
Depuis 1977

MANTEAUX  
CACHEMIRE & LAINE  
IMPORTÉS D'ITALIE

RÉGULIER 900 \$  
**SOLDES**  
450 \$

1118, rue Sainte-Catherine Ouest  
2<sup>e</sup> étage, Montréal • (514) 861-3636  
Lun. au ven. 10 h à 18 h • Sam. 10 h à 16 h

À votre service depuis 25 ans

## • LES ACTUALITÉS •

## 300 millions pour améliorer le poste frontière Windsor-Detroit

PRESSE CANADIENNE

Windsor — Le premier ministre Jean Chrétien et le premier ministre ontarien, Ernie Eves, ont annoncé, hier, des investissements de 300 millions de dollars pour améliorer la fluidité à la frontière Windsor-Detroit et faciliter les échanges commerciaux entre le Canada et les États-Unis.

«Nous voulons nous assurer que notre frontière avec les États-Unis est non seulement sécuritaire mais aussi suffisamment fluide pour favoriser le commerce», a soutenu M. Chrétien lors d'une conférence de presse. «Si les échanges commerciaux constituent le sang de l'économie canadienne, alors l'entrée à Windsor en est le cœur qui lui permet de continuer à circuler», a poursuivi le premier ministre canadien.

Pour sa part, le premier ministre Eves a qualifié de cruciaux les investissements annoncés, compte tenu des millions d'automobiles et de camions qui traversent la frontière entre Detroit et Windsor chaque mois. «Il est évident que nous devons faire tout ce que nous pouvons pour que les gens et les marchandises circulent rondement», a dit le premier ministre Eves.

On estime à 1,3 milliard \$US la valeur des échanges quotidiens à ce seul poste frontière. Un tiers des échanges commerciaux entre les deux pays passe par ce corridor, et un quart des camions qui ont franchi la frontière en 2000 sont passés par Windsor-Detroit.

Un comité fédéral-provincial indiquera d'ici 60 jours quels sont les projets spécifiques qui sont les plus susceptibles d'améliorer la fluidité du côté canadien de la frontière dans le corridor Windsor-Detroit.

Le président de l'Association du camionnage de l'Ontario, David Bradley, s'est félicité de cette initiative tant attendue.

## Le Bloc veut s'attaquer aux paradis fiscaux

*Les compagnies doivent remplir leurs devoirs de citoyens corporatifs, dit Pierre Paquette*

Le Bloc québécois propose de faire un grand ménage d'automne dans les entreprises canadiennes en encadrant plus étroitement la gestion des capitaux et en mettant fin à l'utilisation des paradis fiscaux.

ISABELLE RODRIGUE  
PRESSE CANADIENNE

Les députés bloquistes Pierre Paquette et Richard Marceau déposeront trois projets de loi privés dès le début de la session parlementaire visant à rendre impossibles les revenus étrangers par l'entremise de paradis fiscaux, à protéger les petits investisseurs des fraudes commises au sein des entreprises et à obliger les administrateurs de caisses de retraite à considérer l'aspect éthique, moral et environnemental des placements. Rappelons que les projets de loi de députés doivent d'abord être pigés avant d'être déposés aux Communes et débattus.

«Si les entreprises ont des droits, elles ont aussi des devoirs à titre de citoyens corporatifs», résume M. Paquette, député de Joliette et porte-parole du Bloc en matière de Finances.

«Les Canadiens et les Québécois subissent actuellement un préjudice du fait qu'un certain nombre d'entreprises, de contribuables canadiens, utilisent des paradis fiscaux pour échapper à leurs responsabilités sociales», poursuit le député Paquette, qui propose de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu.

Depuis plus de sept ans déjà, les députés du Bloc

québécois pressent le fédéral de réformer les lois pour rendre illégales les échappatoires fiscales à l'étranger. Leurs propos font écho à ceux de la vérificatrice générale Sheila Fraser, et à son prédécesseur Denis Desautels, qui s'inquiètent de voir les investissements étrangers grimper en flèche et réduire, du coup, l'assiette fiscale du Canada. Les mieux nantis profitent des paradis fiscaux qui ne récoltent pas ou peu d'impôt et le fardeau fiscal des contribuables moyens s'alourdit.

Dans un rapport de décembre 2001, la vérificatrice générale soulignait qu'en 15 ans, à la Barbade seulement, au moins 53 contribuables canadiens avaient réussi à placer à l'abri du fisc quelque 800 millions de dollars. En 2001, on estime qu'environ 38,7 milliards ont été transférés dans les trois principaux paradis fiscaux, soit la Barbade, les Bermudes et les Bahamas.

Par ailleurs, les récents déboires des petits investisseurs dans les scandales d'Enron aux États-Unis, et celui de Cinar au Canada, motivent le Bloc à demander des modifications au Code criminel afin de punir les fraudes financières et les transactions d'initiés. Cet autre projet de loi aurait pour but «d'envoyer un message clair aux dirigeants d'entreprises. On leur dit: Vous avez une responsabilité envers les actionnaires qui vous font confiance», fait valoir le porte-parole du Bloc en matière de Justice, Richard Marceau.

Enfin, le troisième projet de loi a pour but de sensibiliser les gestionnaires de fonds de retraite à tenir compte des valeurs éthiques, environnementales et morales dans leurs placements. Il s'agit de l'initiative sur les investissements responsables que l'ex-député de Lac-Saint-Jean-Saguenay, Stéphane Tremblay, avait présenté l'an dernier.

## Le gouvernement embauchera des jeunes en priorité

MATHIEU BOIVIN  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le gouvernement québécois veut que les jeunes de 18 à 35 ans représentent jusqu'à trois quarts de l'effectif recruté dans la fonction publique d'ici 2004-2005 et met de l'avant une douzaine de mesures pour mener à bien cette discrimination positive.

Le ministre responsable de la fonction publique, Joseph Facal, a présenté hier, à Québec, un Plan d'action pour le rajeunissement de la fonction publique. Dans ce document, on retrouve une mesure qui fixe aux organismes et ministères québécois des objectifs de recrutement de 65 à 75 % de jeunes pour les trois prochaines années.

De plus, 25 % d'entre eux devront être membres des communautés culturelles, des anglophones ou des autochtones.

M. Facal a reconnu que la fonction publique avait un problème d'image et qu'il fallait déployer plus d'efforts pour intéresser les finissants aux carrières offertes par l'appareil d'État. Il a cependant fait valoir que 44 % des fonctionnaires quitteraient leur emploi d'ici 2012 et qu'il fallait s'assurer que l'appareil d'État reste capable d'offrir des services à la population.

«C'est évident qu'il va falloir faire attention à ce que l'écart salarial ne se creuse pas trop avec le privé, mais avec l'atout de la sécurité d'emploi et des plans de carrière vraiment attrayants, on peut attirer des jeunes talents», a assuré M. Facal.

Pour y parvenir, Québec investira 20 millions de dollars d'ici 2004 pour faire connaître la fonction publique, pour embaucher des jeunes et pour intégrer et retenir les jeunes fonctionnaires. Entre autres mesures, on se propose d'effectuer davantage de campagnes de recrutement dans les établissements d'enseignement et d'offrir aux étudiants des stages, des emplois d'été et des emplois à temps partiel pendant leurs études.

Le porte-parole libéral en matière de fonction publique, Pierre Marsan, a rappelé que l'annonce de M. Facal survient deux jours avant le congédiement de plusieurs centaines de jeunes occasionnels de la fonction publique. Ces jeunes, qui étaient depuis un certain temps employés occasionnels de l'État mais qui ont échoué aux concours d'embauche instaurés dans la fonction publique, perdent leur emploi qui est devenu permanent.

«Ce sont des jeunes qui ont une certaine expérience, qui ont été bien formés, qui ont eu des entraînements et qui ont souvent eu de bonnes évaluations, a-t-il souligné. Ils ont eu le malheur de ne pas réussir à un examen ou l'autre et on s'en défait, alors c'est paradoxal.»

## EN BREF

### Hausse des prestations de vieillesse

(PC) — Les bénéficiaires de prestations de sécurité de la vieillesse auront bientôt droit à une augmentation, plus précisément mardi de la semaine prochaine. L'allocation mensuelle de base accordée aux 65 ans et plus augmentera à 449,32 \$, ce qui représente une augmentation de 1,2 % par rapport au montant accordé au cours des trois derniers mois, a indiqué hier le ministre du Développement des ressources humaines. Le supplément de revenu garanti et l'allocation vont également augmenter de 1,2 %. Les prestations de sécurité de la vieillesse sont révisées en janvier, en avril, en juillet et en octobre pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie mesuré par l'indice des prix à la consommation.

### Une course à trois à la présidence de l'ADQ

(Le Devoir) — La présidence de l'Action démocratique du Québec sera l'objet d'une bataille entre le politologue Guy Laforêt, un des vice-présidents du parti, François Gendron, et un ancien président adéquate, Jean Dion. À la fermeture des mises en candidature hier, à 17 h, les bulletins des trois hommes avaient été déposés. Le responsable du recrutement de candidats, Marc Snyder, a finalement décidé de ne pas briguer le poste. Vraisemblablement, ses responsabilités actuelles lui suffisent! Le choix du successeur d'Isabelle Marquis se fera lors du congrès de l'ADQ prévu les 5 et 6 octobre à Drummondville.

### Une union impossible

(PC) — L'union de la droite canadienne n'aura pas lieu puisque les conservateurs en ont tué l'idée, affirme le chef de l'Alliance canadienne, Stephen Harper. En août dernier, les députés du parti de Joe Clark ont rejeté toute possibilité de coopérer avec l'Alliance pour battre le Parti libéral. «Cette rencontre à Edmonton a été le moment décisif qui a mis fin à tous les espoirs d'unir les deux partis sous un même chapeau», explique M. Harper. «Ils ont rejeté toutes les façons de faire.» À son avis, les conservateurs «vont rester dans leur coin et organiser une course au leadership pour désigner un chef à l'opposition de l'opposition». «Cela ne nous dérange pas», insiste-t-il. L'Alliance doit maintenant consacrer son énergie à attaquer les libéraux lors de la session parlementaire qui commence lundi, croit M. Harper.

## Agir contre les changements climatiques

# Ensemble, on peut y arriver.

Les Canadiens ont relevé d'autres défis environnementaux :



**Essence avec plomb**  
Nous avons retiré le plomb de l'essence dans l'intérêt de la santé publique.

**Protection de la couche d'ozone**  
L'utilisation inutile de CFC était pratiquement réduite à zéro en 1996.

**Recyclage**  
Réduire. Réutiliser. Recycler.  
Les Canadiens se sont tournés vers le recyclage afin de réduire l'impact des déchets sur l'environnement.



Quand il est question de changements climatiques, il faut passer à l'action. C'est notre responsabilité à tous. Les Canadiens ont su relever d'autres défis environnementaux tout en maintenant une économie forte. En travaillant tous ensemble — c'est-à-dire les gouvernements, les entreprises et les individus — nous pouvons aussi relever celui-ci. Pour en savoir davantage sur les actions prises par le gouvernement du Canada et ce que vous pouvez faire, composez le **1 800 O-Canada** ou visitez le site **www.canada.gc.ca**.

# CONS

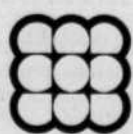
Aux huissiers,

# CRIP

nous opposons

# TION

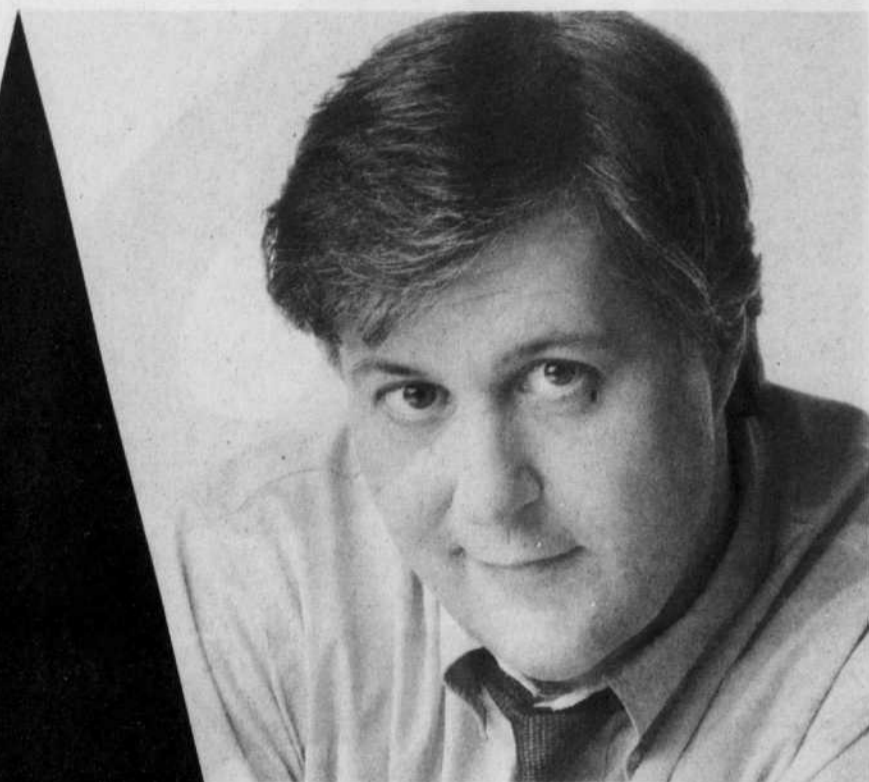
le bon sens, la réflexion, les échanges.



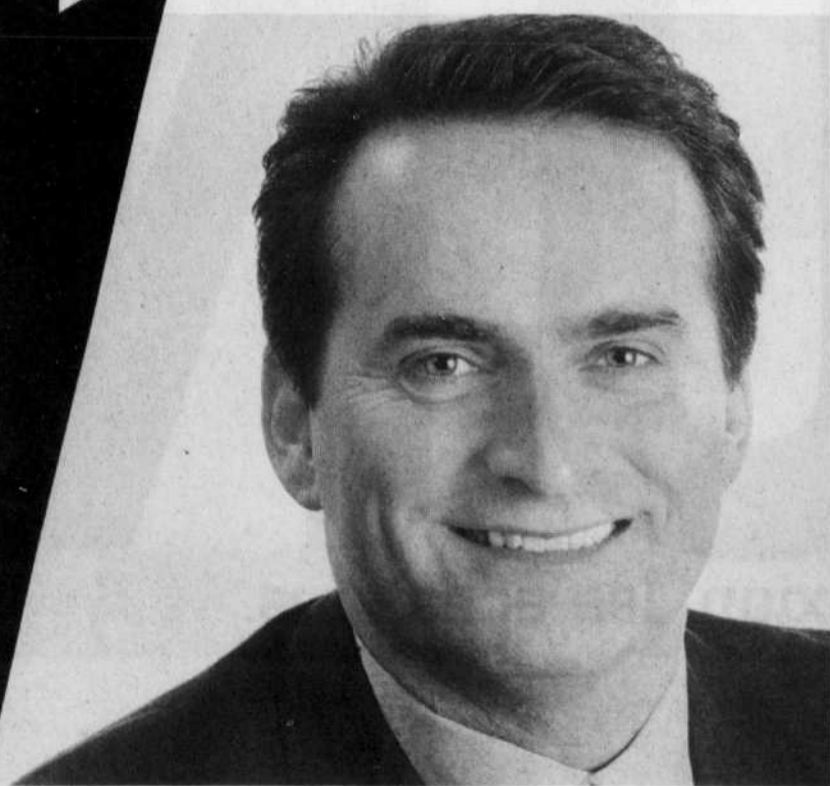
Regroupement des Fédérations de médecins du Québec

# Arcand

BONJOUR MONTRÉAL,  
dès 5 h 30.



CKAC 730



LAPIERRE ET COMPAGNIE,  
dès 15 h 30.

# Lapierre

## LES ACTUALITÉS

### Un nouveau titre



CLÉMENT ALLARD LE DEVOIR

**PAULINE MAROIS**, que l'on voit ici avec le premier ministre Bernard Landry, a été assermentée, hier, ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche, à la suite d'un regroupement des trois ministères à vocation économique qui étaient déjà placés sous sa supervision. Cette restructuration bureaucratique, qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et prévoit l'élimination de quelques entités administratives, a pour but d'assurer «un meilleur arrimage entre la conception des politiques économiques et leur mise en œuvre», a fait valoir Mme Marois. Aucune économie n'est cependant prévue avant un an ou deux, a-t-elle admis. La taille du cabinet ministériel ne diminuera pas non plus avec la mise en place de ce «guichet unique», puisque Lucie Papineau et Solange Charest conservent leur poste respectif de ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce et de secrétaire d'État à la Recherche, à la Science et à la Technologie. Elles continueront d'assurer des fonctions de représentation auprès des milieux économiques qui leur sont attribués, a précisé la nouvelle ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche.

### Caisses électorales des partis politiques

## Dutil reconnaît la nécessité de la loi sur le financement

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

L'homme d'affaires Marcel Dutil qui présidera la campagne de financement de l'Action démocratique du Québec, ne trouve rien à redire des règles de financement des partis politiques en vigueur au Québec depuis 25 ans.

«C'est parfait comme ça et ça devrait être comme ça au fédéral. C'est ça la démocratie. Sinon quelqu'un donne 100 00 \$ avec des conditions. À 3000 \$, il n'y a pas de favoritisme», a affirmé au Devoir M. Dutil.

Inchangée depuis son adoption en 1977, la loi sur le financement des partis politiques ne permet que le financement individuel. Contrairement à ce qui est permis sur la scène fédérale, les personnes morales comme les entreprises et les syndicats, ne peuvent contribuer à la caisse des partis. Le maximum autorisé est de 3000 \$.

Ces règles de conduite sont considérées comme l'un des principaux héritages laissés par René Lévesque qui souhaitait ainsi éliminer les caisses occultes et assurer l'indépendance du gouvernement.

Après avoir participé activement dans le passé au financement du Parti libéral du Québec et à la campagne du NON lors du référendum de 1995, Marcel Dutil dit s'accommoder sans problème de cette loi d'autant que l'argent n'est pas le seul carburant d'une victoire électorale.

«Une élection, ça ne se fait pas seulement avec de l'argent. Je pense que l'ADQ l'a prouvé dans les dernières partielles. L'ADQ avait un budget équivalent à

5 à 10 % de ceux des autres partis. Ils travaillaient avec 10€ dans la piastre par rapport aux autres. L'implication des gens, les bénévoles, c'est aussi important que l'argent», a soutenu le p.-d. g. de Canam Manac.

Ce dernier assure qu'il les gens d'affaires de son réseau ne devront avoir aucune attente quant à d'éventuels retours d'ascenseur. «Il n'y a aucune condition. Si les gens donnent de l'argent et demandent quelque chose en retour, c'est non; on ne prendra pas l'argent. L'ADQ défend ses idées mais n'aura pas de dettes envers qui que soit», jure-t-il.

M. Dutil n'entend pas solliciter les travailleurs et dirigeants de son entreprise. Il n'avait pas non plus avisé ses collègues du conseil d'administration de Canam Manac de son engagement auprès du chef adéquate, Mario Dumont. La plupart des membres du ca contactés par le Devoir ont refusé de commenter le choix politique de M. Dutil.

De son côté, Pierre Bourgie, président de la Société financière Bourgie, qui siège au ca, ne s'étonne guère de l'engagement de M. Dutil. «Que des gens aient le courage de s'impliquer dans les affaires de l'État, je trouve ça correct. Marcel Dutil est un homme intelligent qui a de l'expérience et une bonne relève dans son entreprise. Ce n'est pas le premier homme d'affaires qui s'affiche en politique», a souligné M. Bourgie.

Une rencontre est prévue le 6 octobre prochain entre M. Dutil et les dirigeants de l'ADQ pour déterminer le plan de sollicitation et fixer l'objectif financier. «Je pense que je peux aider. Mario est jeune et il a une vision du Québec que les autres partis politiques n'ont pas», conclut Marcel Dutil.

### RECHERCHE

## Ces produits naturels qui protègent le cerveau

Comprendre les vertus du vin rouge et du thé vert permettra de concocter de nouvelles recettes

PAULINE GRAVEL  
LE DEVOIR

Ce n'est plus un secret pour personne qu'un petit coup de rouge journalier prévient non seulement les maladies cardiovasculaires mais protège aussi les neurones du cerveau des effets dévastateurs du vieillissement normal et pathologique, comme dans la maladie d'Alzheimer. Mais par quel mécanisme le vin rouge exerce-t-il ses bienfaits sur les cellules nerveuses? Et les autres substances naturelles, telles que le ginkgo biloba et le thé vert, empruntent-elles les mêmes stratégies pour déployer leurs effets bénéfiques? Les chercheurs explorent toutes ces voies souterraines afin de concocter de nouvelles recettes susceptibles de prévenir la désastreuse dégradation du cerveau qui survient dans la maladie d'Alzheimer.

Qu'il s'agisse du resvératrol, du ginkgo biloba ou du thé vert, la plupart de ces substances naturelles protègent les neurones contre les radicaux libres, des composés très réactifs qui sont fabriqués en excès au cours du vieillissement, et qui peuvent abîmer la membrane des neurones au point d'entraîner leur mort. Ces extraits de plantes freinent aussi les méfaits de la bêta-amyloïde, cette protéine naturelle produite en surabondance dans la maladie d'Alzheimer et qui stimule les voies génétiques et cellulaires conduisant à l'apoptose, ou suicide des cellules.

«Chaque substance emprunte toutefois une voie différente pour protéger les neurones de cette mort programmée et des assauts des radicaux libres», explique le pharmacologue Rémi Quirion, directeur de l'Institut des neurosciences, de la santé mentale et des

toxicomanies. «Le resvératrol, un des ingrédients actifs du vin rouge, active les MAP kinases, une famille d'enzymes qui induisent la synthèse d'agents neuroprotecteurs capables de détruire les radicaux libres. Les extraits de ginkgo biloba agissent quant à eux par l'intermédiaire de la protéine kinase C.»

Même le facteur trophique insulinaire de type I (IGF-I, pour *insulinic growth factor-1*), l'une des hormones naturelles sécrétées par les neurones du cerveau, active un système protecteur distinct dans lequel intervient l'AKT kinase.

«Peut-être que, si on joue sur plusieurs de ces voies en même temps, on protégera davantage la cellule contre la mort», espère Rémi Quirion.

Le chercheur prévient par ailleurs que ces produits naturels ne sont toutefois pas suffisamment puissants pour guérir une maladie qui fait déjà rage. La plupart d'entre eux n'exercent qu'une action préventive. Seul l'IGF-I semble être en mesure de sauver les neurones devenus la proie des radicaux libres et de la bêta-amyloïde. «Lorsqu'on expose des neurones à la bêta-amyloïde pendant un ou deux jours, peu de substances arrivent à assurer la survie de ces cellules», précise Rémi Quirion. L'IGF-I est quant à lui très puissant et peut récupérer les neurones en péril.»

Toutefois, la taille de la molécule est trop grosse pour être utilisée en clinique. Elle ne parvient pas à franchir la barrière hématoencéphalique, qui bloque son entrée dans le cerveau. Le laboratoire d'Uri Faraçovi, du département de pharmacologie de l'université McGill, s'applique actuellement à mettre au point de plus petites molécules mimant les effets de l'IGF-I. Les résultats de cette recherche prometteuse sont attendus avec impatience.

# • LES ACTUALITÉS •

MONTRÉAL

## Un appel à la prudence est adressé aux juges

PRESSE CANADIENNE

Les magistrats doivent éviter que leurs décisions soient influencées par l'air du temps, soutient la juge en chef de la Cour suprême du Canada.

A l'occasion d'un discours prononcé mardi à l'Université de l'Alberta, Mme Beverley McLachlin a mis en garde les juges contre la tentation «d'agir dans le feu du moment». Pour illustrer son propos, la magistrate s'est référée aux préoccupations pour la sécurité qui ont considérablement augmenté depuis les attentats terroristes du 11 septembre.

«Les juges doivent résister à la tentation d'ajuster leurs décisions pour qu'elles s'adaptent à l'humeur générale du moment. Il peut arriver que coïncident la décision juste rendue et l'humeur générale, mais ce sont les valeurs à long terme de la société qui doivent servir à équilibrer les décisions judiciaires», a-t-elle soutenu.

C'est cet équilibre, a-t-elle dit, que la Cour suprême a recherché dans sa décision de janvier dernier statuant que les réfugiés pouvaient être déportés vers des pays où ils étaient susceptibles d'être torturés, s'il existait un risque sérieux pour la sécurité canadienne. Les juges avaient en outre fait valoir qu'il fallait s'assurer que les réfugiés faisant face à la déportation puissent présenter leur point de vue lors des auditions à cette fin.

«Tout juge doit se rappeler que la discrétion dont il dispose n'est pas absolue [...], qu'il a à tenir compte des intérêts conflictuels en présence, pour que la décision rendue représente le mieux possible les valeurs de la société», a expliqué la juge McLachlin.

## Les inéquités ressortent plus clairement depuis les fusions

*Les arrondissements du centre se sentent mal servis en comparaison avec ceux de la banlieue*

Malgré une population plus importante, les arrondissements de l'ancienne ville de Montréal comptent beaucoup moins de professionnels que les ex-municipalités de banlieue. Selon l'opposition, cela fait en sorte que la réfection d'une route peut prendre quelques jours dans Saint-Laurent ou Verdun tandis qu'il faut six mois pour que le travail soit fait au centre-ville.

FRANÇOIS CARDINAL  
LE DEVOIR

La frustration est vive dans les neuf arrondissements de l'ancienne ville de Montréal. Alors que la fusion des villes de l'île avait pour but d'assurer une plus grande équité entre tous les citoyens, elle a surtout eu comme résultat de montrer avec plus de clarté les disparités qui existent entre le centre et la banlieue, croit-on, surtout en ce qui a trait à la disponibilité des professionnels (ingénieurs, agents techniques, dessinateurs, etc.).

Les conseillers Martin Lemay (Ville-Marie) et

Noushig Eloyan (Ahuntsic-Cartierville), notamment, jugent la situation inacceptable. Tous deux de l'Équipe Bourque, ils s'élèvent contre le fait que la plupart des arrondissements de banlieue ont une dizaine de professionnels chacun alors que les neuf arrondissements du centre ne s'en partagent que 63.

«Si demain matin on veut lancer un appel d'offres, quel qu'il soit, eh bien, on n'est tout simplement pas capable», illustre Martin Lemay. Il faut absolument envoyer ça au central puis attendre une réponse. Le programme de réfection routière de l'arrondissement Ville-Marie, par exemple, était prêt en avril: nos choix étaient faits, les budgets étaient réservés. Les travaux n'ont commencé qu'il y a deux semaines! Dans les arrondissements de banlieue, dès que les budgets sont réservés, les professionnels n'attendent qu'une température clémente pour travailler.»

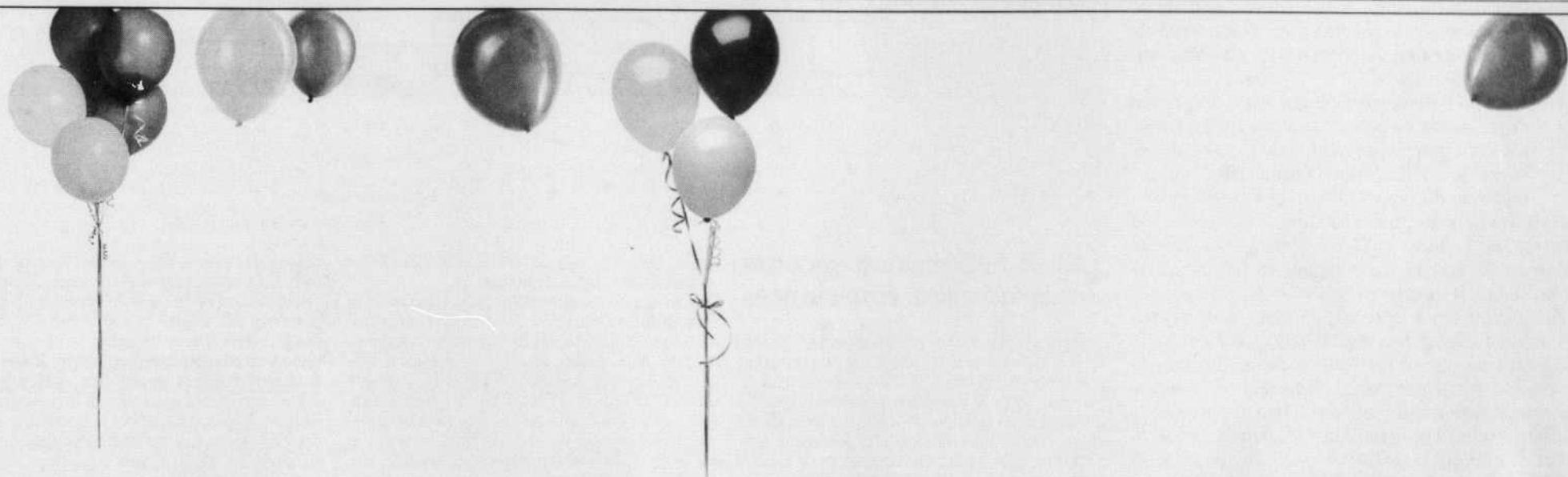
Les chiffres sont assez éloquentes à ce sujet. Les arrondissements issus de l'ancienne ville de Montréal comptent donc une soixantaine de professionnels. Si l'on compare aux 12 professionnels qui travaillent dans l'arrondissement Verdun, nettement moins peuplé, la différence est énorme. Et Verdun n'est pas un cas singulier, Saint-Léonard et Lasalle, pour ne nommer que ces deux exemples, ont respectivement sept et neuf de ces employés.

«Ça ne donne rien d'avoir des budgets sans les ressources», fait remarquer Noushig Eloyan en faisant référence aux fonds de péréquation, annoncé plus tôt cette semaine, qui devraient renflouer les coffres des arrondissements de l'ex-Montréal.

Les conseillers du centre exigent donc que des professionnels soient spécifiquement assignés à chacun des neuf arrondissements. Au total, on souhaiterait que 120 professionnels soient ainsi affectés.

Ces doléances, exprimées lors des rencontres tenues ces dernières semaines en vue du dépôt du budget 2003, n'ont pas reçu d'oreille très attentive du côté de l'administration. Selon le porte-parole Martin Viau, il ne manque aucun professionnel au centre. «Leur nombre est nettement suffisants pour faire le travail, dit-il. Les retards constatés, d'ailleurs, ne proviennent en rien d'un manque de personnel mais plutôt du fait que le PTT [Programme triennal d'immobilisations] a été adopté très tard, soit en février dernier.»

Même que, selon l'administration, la centralisation des professionnels, plutôt que d'être un problème, constitue la voie d'avenir puisqu'elle apporte des gains économiques énormes. Il n'est pas nécessaire, dans un tel contexte, d'embaucher 27 professionnels similaires pour faire le même travail dans les 27 arrondissements, estime-t-on.



## NORMAND SUR LA BALLOUNE



La télévision a 50 ans. Et Normand aime la télé comme un fou. Essayez-donc de l'empêcher de faire la fête à la grande fête de la télé. Gros party. Grosses vedettes.

Roy Dupuis	Maxim Roy	Luc Guérin
Patrick Huard	Louise Portal	Marc-André Coallier
Sylvie Moreau	Élise Guilbault	Normand Daneau
François Papineau	Denise Filiatrault	Paul Buissonneau
Claude Meunier	Michèle Barbara Pelletier	Stéphane Crête
		Guy Provost

# Le Gala des Prix Gémeaux

dimanche 19 h 30

Réalisation : Nicole Brown et Robert Léveillé • Direction artistique : Louise Richer



Ici Radio-Canada

50 ans

www.radio-canada.ca/gemeaux



Ne manquez pas en après-midi la première partie des Prix Gémeaux animée par Gregory Charles à 14 h 30.

Réalisation : Daniel Barrette



## É D I T O R I A L

## Bush récolte le flou

Tel que décliné par le premier ministre Tony Blair, l'inventaire des armes détenues par Saddam Hussein confirme la nécessité d'envoyer les inspecteurs de l'ONU. Car sur le nucléaire, les Britanniques ont une appréciation différente de celle des Américains. Pour le reste, soit les résolutions du Conseil de sécurité et du Congrès américain, le flou embrouille trop le dossier pour ne pas s'opposer à la furia unilatéraliste de George W. Bush.

Le rapport composé par les services de renseignement britanniques a ceci de pédagogique qu'il nous apprend que Saddam Hussein est loin d'avoir la maîtrise de la bombe nucléaire. Si l'on en croit les pages consacrées à ce sujet, tant et aussi longtemps que les sanctions imposées à l'Irak auront cours, Hussein aura toutes les difficultés du monde à se procurer l'uranium enrichi indispensable à son programme. Il est vrai qu'une fois cet obstacle levé, les ingénieurs irakiens seraient en mesure de produire une bombe en moins de deux ans. Mais là encore, le docteur Folamour irakien serait confronté à un autre problème, soit la fabrication ou l'adaptation des missiles à des fins nucléaires.

Jusqu'à présent, l'administration Bush a affirmé et répété que Hussein pourrait manipuler une bombe d'ici les deux prochaines années. Une prédiction qui, soit dit en passant, n'est pas celle avancée par la CIA, qui estime que le dictateur irakien a besoin de cinq à sept ans avant de pouvoir appuyer sur le bouton. Quoi qu'il en soit, c'est en évoquant, entre autres choses, le délai de deux ans que le président américain tente de convaincre tout un chacun qu'il y a obligation d'agir rapidement.

Le méli-mélo qui distingue cette dimension du dossier a eu ceci de salutaire qu'il a passablement compliqué l'action du Conseil de sécurité de l'ONU. Jusqu'à l'avant-veille de la publication du rapport Blair, on s'attendait à ce que les membres planchent sur une résolution et une seule, qui aurait été composée par Londres et Washington. Mais voilà que l'approche gradualiste choisie par Paris a gagné suffisamment de terrain pour qu'on songe désormais à étudier... deux résolutions!

En effet, les Américains et les Britanniques ayant tardé à déposer leur plan — signe d'ailleurs des oppositions qu'il y a entre le clan dit des Vietnamiens, dirigé par Colin Powell, et celui des théologiens en cravate, mené par Donald Rumsfeld —, la proposition française qui consiste à voter une résolution sur les obligations imposées à Hussein et une autre sur les conséquences a fait suffisamment de chemin pour freiner quelque peu le président américain. Contrairement à ce qu'il désire, ce dernier peut difficilement faire l'économie d'un débat de fond sur la question. D'autant moins que les démocrates se sont enfin réveillés.

Il aura fallu que Al Gore, l'adversaire de Bush aux dernières élections, expose avec fermeté et ferveur ses vues sur le sujet pour que les démocrates opposés à la stratégie unilatéraliste des républicains se manifestent enfin. Le discours de l'ancien vice-président des États-Unis, réputé avoir été un faucon de son parti, a eu pour effet de libérer la parole de certains notables. En précisant les dangers extrêmes afférents à la stratégie dite de la frappe préventive, telle que le président Bush l'a révélée la semaine dernière, Gore a fait mouche.

Depuis sa sortie, le leader démocrate au Sénat Tom Daschle a quelque peu ébranlé le consensus qui semblait se dessiner au Congrès en employant des mots assez rudes pour qualifier la politique de Bush. De fait, ce dernier est moins assuré d'obtenir l'aval qu'il attendait des élus avant le 5 octobre. Chose certaine, si aval il y a à la date voulue par la Maison-Blanche, il sera certainement plus fragile ou timide que ce qui avait été anticipé.

## Bourde au CHUM

À la suite d'une panne informatique, le CHUM a perdu quelque 5600 rapports médicaux rédigés entre la fin mai et la mi-juillet. Selon les informations obtenues par *Le Devoir*, la banque centrale de données aurait flanché le 19 juillet dernier, effaçant du coup un mois et demi de rapports dictés verbalement par les médecins spécialistes et toujours en attente d'une retranscription au dossier par le personnel clérical du CHUM. Un mois et demi de rapports médicaux dans un hôpital aussi important, ce n'est pas rien!

En réponse à une question de notre journaliste Isabelle Paré, le directeur général du CHUM, le Dr Denis Roy, a affirmé que l'impact était «mineur». La raison tient, selon lui, au fait que les radiologistes et les pathologistes ont pu réinterpréter les milliers de radiographies et d'exams de tissus pour rédiger de nouveaux rapports. En revanche, *Le Devoir* a appris qu'il a fallu faire revenir des dizaines de patients dont l'examen n'avait laissé aucune trace physique susceptible de faire l'objet d'un nouveau rapport. Et que dire des dizaines d'heures de travail inutiles exigées des spécialistes qui ont pourtant bien autre chose à faire!

Voilà qui est fort troublant. Sur le plan technique, comment est-il possible de perdre à la fois les données primaires et les doubles de ces données, à moins que de telles copies n'aient jamais existé? Sur le plan médical, comment être certain que l'analyse de centaines de radiographies hors contexte présente le même degré de précision? Et surtout, comment peut-on affirmer que des retards de plusieurs semaines dans la transmission de diagnostics aux médecins traitants n'ont eu que des conséquences mineures sur l'évolution de la maladie? On comprend qu'il faille être prudent à cause de la responsabilité de l'institution et des poursuites toujours possibles, mais de là à dire n'importe quoi, il aurait mieux valu se taire.

On ne saura sans doute jamais si l'incident a eu ou non des conséquences graves sur la santé des patients. Mais nous sommes en droit d'en faire l'hypothèse.

La semaine dernière, le ministre de la Santé décernait un «bulletin de santé» assez médiocre au CHUM. La direction de l'institution a répondu que ce jugement était incomplet parce qu'il ne tenait pas compte des exigences qui sont posées à un hôpital universitaire situé au centre d'une grande ville. De toute façon, ajoutait-on, les patients se disent satisfaits des traitements reçus...

Fort bien, mais ces mêmes patients auraient-ils répondu de la même façon aux sondeurs qui les ont interrogés s'ils avaient su qu'on a mis des semaines à leur communiquer les résultats d'un test à cause d'une panne du système informatique?

jrnsansfacon@ledevoir.ca

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information JULES RICHER  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

## GEORGE VII ET SON PREMIER MINISTRE TONY BLAIR...



## L E T T R E S

## Les statistiques au secours des mauvaises consciences

Confronté à un problème dérangeant, l'être humain choisit parfois de détourner son attention vers des superficialités plutôt que de faire face à la réalité. Attitude immature, penseront certains, mais combien pratique pour s'éviter la peine de chercher de vraies solutions! Évidemment, pendant qu'on a le regard tourné ailleurs, le problème a tendance à s'aggraver, c'est bien connu...

Aux prises avec le problème de la pénurie de logements, la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL) n'a rien trouvé de mieux que de soulager les mauvaises consciences en considérant de modifier les indicateurs qui permettent d'en mesurer l'ampleur. L'organisme vient en effet de commander une étude afin de savoir si le taux de logements inoccupés de 3 % constitue bel et bien une référence valable pour déterminer «l'équilibre» du marché immobilier. Ne devrait-on pas plutôt placer la barre à 2 %?

Évidemment, en déplaçant la référence, on n'augmente aucunement le nombre de logements accessibles, mais cela permet tout de même aux nombreux opposants du logement social de minimiser la gravité de la crise du logement, du moins sous un angle statistique.

On se demande vraiment quels bienfaits une telle mesure pourrait apporter aux résidents de Côte-des-Neiges, par exemple, qui vivent les conséquences dramatiques d'un taux d'inoccupation de 0,1 %. On se demande aussi comment le fait de payer un économiste — à même les fonds publics — pour mener une étude à ce sujet va aider cette famille désespérée (deux parents, quatre enfants et un très faible revenu) à trouver mieux que leur quatre et demie actuel sans engourdir la totalité de leur revenu? Enfin, on se demande pourquoi on tient tant à s'embarquer dans les statistiques plutôt que de construire des logements sociaux le plus tôt possible pour remédier à la

crise. Les gens veulent un logement, pas des entourloupes mathématiques!

Chaque fois qu'il est question de nos responsabilités sociales, il se trouve un quelconque «ramancheur» de mauvaise conscience pour nous «enfirouper» avec des «anti-douleurs» à la sauce statistique. Qu'elles viennent de la CORPIQ, de l'IEDM ou de l'Institut Fraser, les propositions de ces groupes de pression néolibéraux ne servent qu'à retarder la mise en place d'une réelle justice sociale, aux dépens encore une fois des plus démunis qui devront «manger leurs bas» pendant une autre année humiliante en attendant la catastrophe le 1<sup>er</sup> juillet 2003.

Une aspirine pour soulager la crise du logement, M. le ministre?

Denis Lévesque  
Projet Genève, Côte-des-Neiges  
Montréal, le 20 août 2002

## Le Parti Égalité est débouté

La récente tentative du Parti Égalité de piéger le statut d'État du Québec dans le judiciaire vient d'échouer, mais pour le Québec, il reste encore beaucoup de travail à faire.

L'argument québécois doit d'abord viser à combler ce que la Cour suprême appelle un «vide factuel», ainsi que le rappelle le juge Michel Côté, de la Cour supérieure, lorsqu'il dit que, «comme l'a souligné la Cour suprême du Canada à de nombreuses reprises, il est très dangereux pour les tribunaux de statuer sur la constitutionnalité des lois dans un vide factuel».

Ce vide factuel, c'est le statut de facto de l'État de la nation du Québec. Il est l'a priori nécessaire à toute reconnaissance constitutionnelle et juridique dans ce sens. Les assises de cet État naturel à venir étaient pourtant en place dans la géographie du Québec dès 1760. Elles ont germé en conséquence depuis ce temps, par l'investissement continu des colons

restés sur place, dans le défrichage des terres, l'aménagement de l'espace, la mise en valeur du territoire, le développement d'institutions qui ont assuré la continuité de l'œuvre des premiers colons en même temps que le développement sur place d'un nouvel État, l'achat successif des terres, terroirs, entreprises et autres propriétés appartenant aux Anglais, Irlandais, Écossais, Gallois et loyalistes venus des États-Unis, qui ont quitté leur pays pour aller s'installer ailleurs. Ces actes de grande envergure, et bien d'autres encore, échelonnés pendant des siècles, ont fait du Québec le foyer national d'un peuple et l'assise de son État.

C'est aux Québécois qu'incombe la nécessité de reconnaître l'importance géopolitique de ces faits accomplis envers et contre l'adversité du milieu géographique et la volonté anglaise et loyaliste de les assimiler. Lorsqu'un tribunal parle de vide factuel à propos d'une reconnaissance de jure d'un État et d'une nation comme le Québec, c'est parce que les représentations à cet effet sont insuffisantes.

C'est aux Québécois de réagir et de prouver que, dans les faits, ils sont réellement une nation et un État.

René-Marcel Sauvé  
Géographe  
Le 21 août 2002

## Mariage homosexuel

J'ai bien failli m'étouffer le 19 septembre en lisant la une du *Devoir*. *Mariage = procréation*. J'ai commencé par regarder la date inscrite sur le journal et je me suis rendu compte que nous sommes en 2002. Pour un instant, je me serais cru en 1950. Il est absurde, M. le ministre Martin Cauchon, de prétendre de telles choses. Et comme le prétend M. Moore de l'Université de Montréal, que va-t-on faire de tous les couples mariés qui n'ont pas d'enfants? Résilier leur acte de mariage? C'est absurde.

Jean-Marc Migeotte  
Montréal, le 19 septembre 2002

## LIBRE OPINION

## «Je conviens que la loi 114 comporte son lot de difficultés»

FRANÇOIS LEGAULT  
Ministre d'État à la Santé  
et aux Services sociaux

Depuis quelques semaines, les fédérations médicales m'interpellent directement. Leurs porte-parole désapprouvent la loi spéciale adoptée l'été dernier. Si le débat est nécessaire quant aux modalités de cette loi spéciale, il m'apparaît primordial de garder le cap sur un objectif essentiel: trouver, avec les fédérations médicales, des solutions durables qui assureront des services de santé prioritaires dans toutes les régions du Québec.

La loi 114, il faut le rappeler, est temporaire. Je conviens que, dans la vie de tous les jours, cette loi comporte son lot de difficultés pour les médecins omnipraticiens; je conviens également qu'elle n'est pas facile à mettre en œuvre par les régies régionales. La population doit savoir que ce n'est pas de gaieté de cœur que nous avons proposé l'adoption de cette loi spéciale à l'Assemblée nationale.

Les médecins du Québec accomplissent un travail exigeant dans des conditions parfois difficiles, mais après de longues discussions avec les fédérations concernées, nous en sommes venus à la conclusion que c'était là la seule solution pour maintenir nos salles d'urgence ouvertes. Il fallait agir rapidement.

Le but du gouvernement n'a jamais été de conscrire quiconque mais de répondre aux be-

soins de tous les citoyens du Québec qui se présentent à l'une de nos urgences à toute heure du jour ou de la nuit. Je l'ai déjà dit et je le répète, si notre gouvernement avait reçu la garantie de la Fédération des omnipraticiens du Québec que toutes les urgences seraient maintenues ouvertes par les méthodes habituelles, je n'aurais pas envisagé l'adoption de la loi 114. À défaut d'obtenir cette garantie, j'ai dû procéder par voie législative. L'un des services les plus essentiels à la population était en jeu...

Certains aspects de cette loi peuvent paraître sévères. Il faut rappeler que celle-ci vise d'abord les quelques milliers de médecins qui pratiquent en dehors des hôpitaux et qui ont les qualifications pour exercer dans une urgence. Je conviens que la méthode d'assignation que nous avons dû employer puisse sembler excessive pour ceux qui travaillent déjà en urgence. J'ai d'ailleurs demandé à ce que nous nous adressions à eux qu'en tout dernier recours.

Car soyons clairs: notre but n'est pas de surcharger davantage les médecins qui travaillent déjà à l'urgence, mais bien de répartir la responsabilité de l'urgence à un plus grand nombre de médecins. Par exemple, au Saguenay-Lac-Saint-Jean, sur 80 omnipraticiens ayant pratiqué dans les urgences dans les quatre dernières années, seulement trois ont répondu à notre appel.

Dans un tel contexte, nous travaillons présentement avec le Collège des médecins et un

groupe d'experts sur les urgences afin de fournir, d'ici quelques jours, la formation pertinente et l'accompagnement nécessaire aux médecins qui prêtent main-forte à leurs collègues. C'est un effort de solidarité auquel sont conviés ces médecins.

C'est pour trouver des solutions durables pour l'avenir que j'ai invité les deux fédérations de médecins à des discussions formelles. Or, nous partageons tous le même objectif. Les représentants des fédérations savent que nous sommes ouverts à tous les moyens qui nous permettront de réaliser notre objectif commun. Leurs propositions sont les bienvenues. Nous avons indiqué formellement que l'idée d'un «contrat d'engagement» n'avait rien de dogmatique; nous sommes prêts en effet à envisager d'autres solutions dans la mesure où les services prioritaires seront assurés dans toutes les régions du Québec. Les médecins ne doivent pas douter de notre bonne foi.

Si la loi 114 provoque des inconvénients pour certains médecins, nous avons tous la responsabilité d'assurer des services prioritaires à la population partout au Québec. Cet objectif commun doit nous unir. Je fais donc appel à tous les médecins afin que nous laissions tomber l'affrontement, je fais appel à leurs représentants pour que nous nous asseyons ensemble, dans un climat serein, pour régler au profit de toutes les Québécoises et de tous les Québécois.

## IDÉES

Élection allemande

## Schröder peut remercier Bush

HENRY MILNER

Professeur invité au département de sciences politiques de l'université d'Umea en Suède et codirecteur de la revue Inroads, l'auteur faisait partie d'un groupe invité par le gouvernement de l'Allemagne pour observer l'élection de dimanche dernier.

La victoire à l'arraché dimanche dernier du Parti social-démocrate (SPD) en Allemagne, suivant celle plus convaincante la semaine précédente des sociaux-démocrates en Suède, pourrait présager une décreuse dans la vague récente de succès électoraux (France, Pays-Bas, Italie, Danemark) des formations conservatrices européennes. Mais ce n'est pas là son plus grand intérêt.

En Suède, la campagne électorale fut de type classique: chaque bloc s'appliqua à faire valoir son programme et à se distinguer de l'adversaire. Rappelant les acquis de l'État-providence suédois, le Parti social-démocrate s'engagea à les conserver au moins au même niveau en investissant lourdement, notamment dans les systèmes de santé, d'éducation et de puériculture. Les partis d'opposition, conservateurs (modérés) en tête, s'engagèrent à diminuer les impôts et à améliorer le climat pour les affaires. Comme en Suède les élections locales et l'élection nationale ont lieu simultanément, et comme les administrations municipales jouissent d'une grande autonomie dans l'exercice de leurs responsabilités, les sociaux-démocrates firent de l'administration conservatrice de Stockholm une de leurs cibles de choix, affirmant leur intention d'empêcher les conservateurs de «démanteler l'État-providence». Cette stratégie visait un épineux problème: en effet, non seulement l'administration de Stockholm était-elle allée plus loin que toute autre dans l'ouverture du secteur public municipal à la concurrence et à la sous-traitance, elle avait clairement sa contestation de l'État-providence suédois sur les tribunes internationales.

## Justice sociale

En Allemagne, on discute beaucoup moins de ces questions socioéconomiques classiques. Pour corriger son image de politicien de droite, le candidat conservateur (CDU-CSU) au poste de chancelier, Edmund Stoiber, s'évertua à proclamer les valeurs de justice sociale, de liberté individuelle et de tolérance. Il ne fut question de taxes qu'au moment où le chancelier Gerhard Schröder annula une réduction d'impôts en prévision des factures pour les travaux de reconstruction à venir, rendus nécessaires par les inondations du mois d'août. Dans la mesure où ils évoquèrent la nécessité d'améliorer le climat pour les affaires, les conservateurs privilégièrent l'aide aux petites entreprises en contraste avec — selon leurs dires — la munificence des Rouges-Verts à l'endroit des multinationales. Leur tactique de prédilection fut d'attaquer la mauvaise gestion économique du gouvernement, exploitant ainsi le mécontentement suscité par l'échec de sa lutte au chômage. Seuls les libéraux (FDP), dont la campagne incohérente fut profondément décevante, évoquèrent une réduction du rôle économique du gouvernement.

Malgré sa gestion économique contestable, et grâce à un coup de pouce — bien sûr involontaire — du président américain George Bush et de son vice-président Dick Cheney, le chancelier Schröder réussit, en fin de campagne, à combler un gra-

ve déficit en détournant l'attention des problèmes économiques.

Selon les sondages, au début de l'été la CDU devançait le SPD par sept ou huit points. Toutefois, les inondations désastreuses du mois d'août révélèrent les qualités exceptionnelles de gestionnaire de crise du chancelier et assurèrent l'essor de sa popularité, surtout dans l'Est où peu d'électeurs ont de profonds liens de parti.

## Attaque contre l'Irak

Vinrent les débats. Le premier se termina en match nul, mais Schröder sortit carrément vainqueur du second. À partir de ce moment, les sondages révélèrent un glissement des intentions de vote en direction Rouge-Vert. Le facteur critique semble avoir été l'Irak. Dès que, fin août, Bush et Cheney se mirent à évoquer une attaque militaire unilatérale contre le régime de Saddam Hussein, Schröder annonça que, tant qu'il serait chancelier, l'Allemagne ne participerait d'aucune manière à une telle «aventure».

Dans ce pays toujours traumatisé par le souvenir des atrocités du nazisme et des tensions de la guerre froide, cette prise de position rallia la majorité. Ainsi, en permettant à Schröder de détourner l'attention de l'économie vers les périls d'une éventuelle participation à l'invasion projetée de l'Irak, Bush et Cheney avaient effectivement tiré du feu les marrons politiques du chancelier sortant. Pris au dépourvu par l'obligation de réagir à la déclaration catégorique du chancelier, l'aspirant Stoiber répondit faiblement qu'il n'était pas nécessaire de prendre position puisque personne n'avait sollicité l'Allemagne.

Schröder put ainsi exploiter à son avantage le réflexe allemand, né de la Deuxième Guerre mondiale, de se tenir à l'écart des conflits armés.

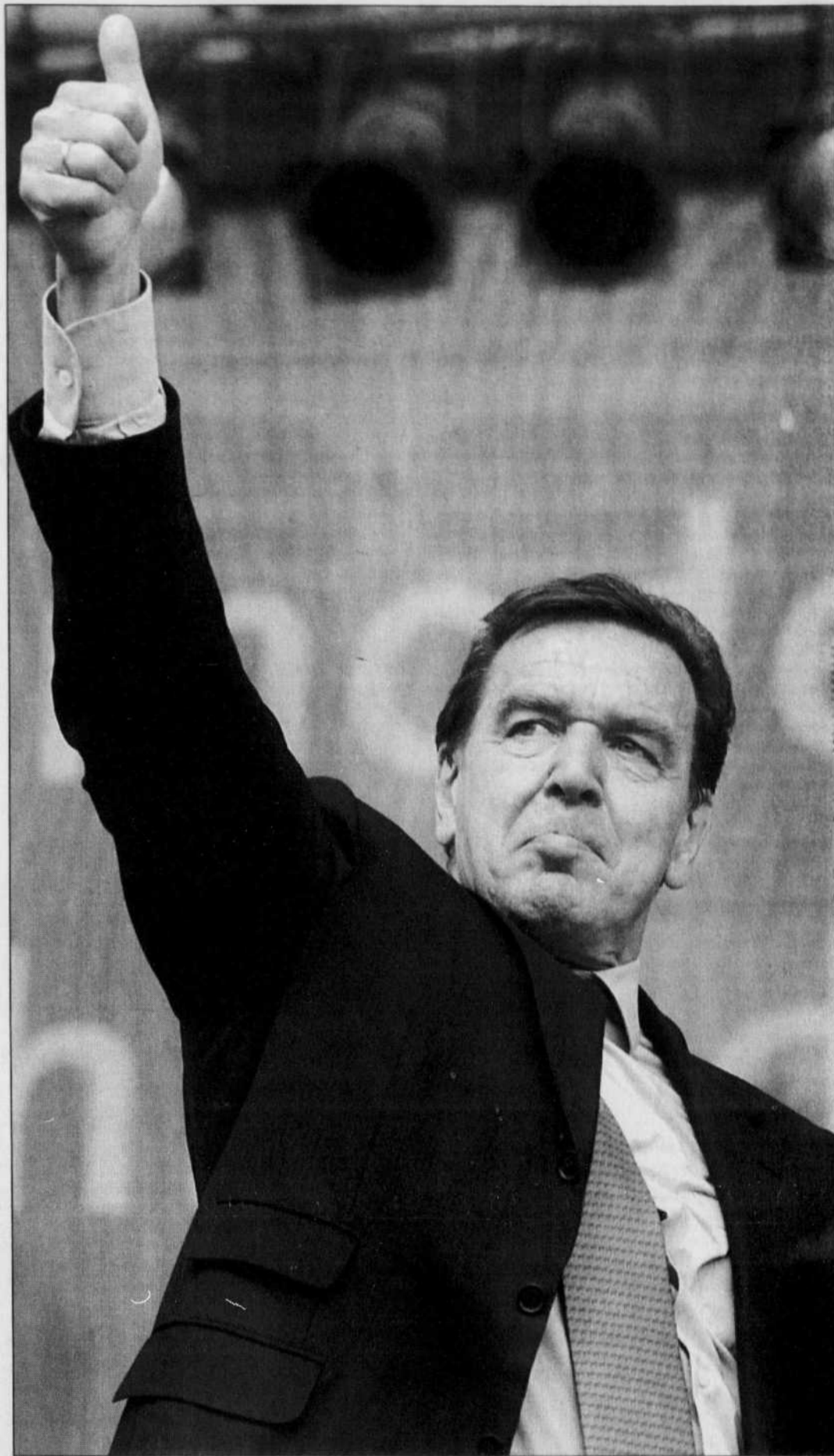
N'ayant jamais connu les attaches qui avaient lié l'ancienne Allemagne de l'Ouest aux puissances occidentales en général, et aux États-Unis en particulier, les «Ossies», c'est-à-dire le cinquième de la population qui vit dans les États de l'ancienne Allemagne de l'Est, sont particulièrement favorables à une politique qui les tient loin des intérêts américains.

Héritier du parti communiste, le PDS doit son existence au ressentiment des Allemands de l'Est face à leur situation dans l'Allemagne réunifiée. La position de Schröder sur la question de l'Irak attira suffisamment d'électeurs PDS pour assurer la chute de ce parti sous la barre des 5 % exigés pour bénéficier de la représentation proportionnelle dans le régime électoral allemand. Cette chute eut aussi pour effet de balayer le PDS du paysage politique national.

En réorientant le sens de la campagne, l'annonce par Bush de sa doctrine d'action préemptive accomplit ce dont Schröder, seul, eût été incapable. Dans la dernière semaine de la campagne, les propos de Stoiber devinrent stridents: il se mit à évoquer l'immigration, restée jusqu'alors sous silence, laissant entendre qu'il la réduirait en raison des circonstances économiques difficiles. Ses propos ont pu contribuer à rétrécir à seulement 8000 votes l'écart de la victoire du PSD.

Aussi, trois jours avant l'élection, Herta Daubler-Gmelin, ministre de la Justice, aurait comparé les méthodes de Bush à celles d'Hitler (elle affirme avoir été mal citée), ce qui a probablement transféré suffisamment de votes du SPD aux Verts pour assurer leurs meilleurs résultats de l'histoire.

Contrairement à l'issue prévisible du vote en Suède, le résultat en Allemagne aurait pu être tout autre. Comme le remarquait, désenchanté, un stratège du CDU à propos du ralliement américain à l'endroit de l'ONU à la veille du scrutin: «Si seulement ils avaient attendu quelques jours!»



Dès que, fin août, Bush et Cheney se mirent à évoquer une attaque militaire unilatérale contre le régime de Saddam Hussein, Schröder annonça que, tant qu'il serait chancelier, l'Allemagne ne participerait d'aucune manière à une telle «aventure». Dans ce pays toujours traumatisé par le souvenir des atrocités du nazisme et des tensions de la guerre froide, cette prise de position rallia la majorité.

## Quelques aspects méconnus du système électoral allemand

La proportionnelle a préservé la cohésion du pays en évitant la polarisation

LOUIS MASSICOTTE

L'auteur est professeur agrégé au département de science politique de l'Université de Montréal

Les élections allemandes, quizièmes de l'histoire de la République fédérale, ont eu lieu dimanche dernier. Après un long suspense qui s'est prolongé jusqu'au milieu de la nuit, les résultats ont été connus: la coalition sortante SPD-Verts du chancelier Schröder a été reportée au pouvoir avec une majorité réduite (306 sièges sur 603), la plus courte de l'histoire récente du pays. Ce scrutin nous donne l'occasion d'examiner plus en profondeur le fonctionnement d'un système électoral que plusieurs voudraient transposer au Canada.

Le système de proportionnelle personnalisée en vigueur en Allemagne prévoit pour l'essentiel que 299 députés seront élus dans autant de circonscriptions à la pluralité des voix, mais aussi qu'un nombre à peu près égal de sièges seront alloués aux partis de façon à produire un résultat global proportionnel au vote populaire.

C'est pourquoi le parti du chancelier, vainqueur dans 171 des 299 circonscriptions, n'a obtenu que 80 sièges de liste. Moins chanceuse à ce niveau (125 sièges directs), la CDU-CSU s'est vu compenser par l'attribution de 123 sièges de liste. Laminés au niveau des circonscriptions (un seul élu direct, Vert, dans une circonscription berlinoise), les Verts et le FDP ont obtenu respectivement 54 et 47 sièges de liste. Les ex-communistes du PDS, faute d'avoir obtenu 5 % du vote dans l'ensemble du territoire, ne survivent au Bundestag que grâce à la victoire de leurs candidates dans deux sièges directs décrochés dans la partie orientale de Berlin. Un troisième siège direct leur aurait permis d'obtenir des sièges de liste malgré un vote populaire inférieur à 5 %, mais ils ont raté leur chance par 14 000 voix.

Les nombreuses «particules» (une vingtaine) qui tentaient leurs chances n'ont pu franchir la barrière des 5 %.

## Participation électorale

Seulement 79,1 % des électeurs se sont rendus aux urnes, un recul de trois points par rapport aux élections précédentes. On affirme souvent que les systèmes électoraux de type proportionnel génèrent une participation électorale supérieure, ce qui est vrai. On en déduit parfois que la proportionnelle immunise les démocraties contre les chutes de participation électorale observées ces dernières années au Canada, en Grande-Bretagne et en France, où prévaut un scrutin de type majoritaire.

Ceci est faux: la baisse enregistrée en Allemagne cette année confirme en tous points les constats d'un mémoire de maîtrise soumis récemment à l'Université de Montréal: la participation est en baisse dans presque toutes les démocraties depuis dix ans, quel que soit le mode de scrutin en vigueur. De toute évidence, aucun système électoral ne constitue une panacée en ce domaine.

On ne peut manquer d'être frappé à cet égard par la coupure qui oppose les Länder de l'ex-RDA au reste du pays. Si l'Ouest affiche un score honorable au chapitre de la participation (80,7 %), celle-ci tombe à 73,5 % dans les Länder de l'Est. Ce décalage a une conséquence très concrète. En effet, le système allemand opère une sorte de péréquation électorale au niveau de la représentation parlementaire, puisque le nombre total d'élus en provenance de chaque land dépend du nombre total de votes valides exprimés en faveur des partis ayant franchi le seuil des 5 %.

Le nombre de circonscriptions uninominales est évidemment fonction de la population, mais celui des sièges de liste variera en fonction de l'ampleur de la participation. Les Länder de l'Est

incluent 22,1 % des électeurs du pays et une proportion équivalente des 299 circonscriptions, mais comme on n'y retrouve que 20,6 % des votants et qu'une proportion importante du vote s'y est exprimée en faveur d'un parti, le PDS, qui a glissé sous la barre des 5 %, ils ne comptent que 18,7 % des députés.

## Le mythe des deux classes de députés

Puisque coexistent au sein du Bundestag des élus de circonscription et des élus de liste en nombre à peu près égal, on répète souvent que le système électoral allemand engendre deux classes de députés. Il s'agit là d'un mythe. Les observateurs de la vie parlementaire le soulignent, il existe peu de différences de comportement entre les députés et on ne rapporte pas de conflit, pour une raison bien simple: presque tous les candidats de circonscription figurent également en bonne place sur la liste de leur parti, de façon à maximiser leurs chances de succès.

Ceci oblige les candidats de liste à faire campagne dans une circonscription comme les autres. En cas de défaite dans leur circonscription, ils conservent ainsi une chance d'être élus grâce à la liste et, si tel est le cas, ils s'occupent eux aussi des électeurs de la circonscription où ils ont été défaits.

Loin de constituer une classe à part, ils font un travail très comparable à leurs collègues, trop heureux de voir quelqu'un leur donner un coup de main pour s'occuper des électeurs du parti adverse. C'est pourquoi il n'y a pas deux classes de députés en Allemagne. La plus récente élection a montré à quel point cette pratique de la double candidature est bien ancrée: seulement 22 des 603 députés élus (3,6 %) ne s'étaient pas présentés dans une circonscription. Même constat pour le Parlement local du land de Mecklembourg, élu en

même temps que le Bundestag: seulement quatre des 71 députés élus s'étaient contentés d'une candidature de liste.

## Éviter les polarisations régionales

Les Allemands auraient-ils été plus heureux si le scrutin avait été majoritaire? Le SPD a remporté une majorité absolue de circonscriptions et aurait donc pu former à lui seul un gouvernement majoritaire. Mais regardons-y de plus près: ce succès aurait reposé sur un appui populaire de moins de 42 % des voix, contre 41,1 % pour la CDU-CSU (voix de circonscription). Et le pays aurait été littéralement coupé en deux, le parti gouvernemental ne recueillant que des miettes dans le sud du pays, où les chrétiens-démocrates ont remporté la très grande majorité des circonscriptions. La proportionnelle a préservé la cohésion du pays en évitant une polarisation aussi grave qu'artificielle. Elle a donné au SPD une solide représentation dans le Sud, et évité à la CDU d'être complètement rayée de la carte dans pas moins de six Länder plus au nord.

On reproche à la proportionnelle de permettre aux dirigeants des partis de négocier, après les élections, des coalitions gouvernementales qui ne correspondent pas nécessairement au vœu des électeurs. Ce reproche est parfois fondé, mais il n'est pas valide pour les élections allemandes récentes. En 2002 comme en 1998, il y avait un choix très clair entre deux coalitions bien avant le scrutin: SPD-Verts d'un côté, CDU-CSU et FDP de l'autre. L'écart entre les deux coalitions a été fort mince (environ un point de pourcentage) mais la victoire est allée à celle que préférait une pluralité de votants. Ce qui, à tout prendre, est bien préférable sur le plan démocratique à la victoire décisive d'un parti appuyé par moins d'électeurs que le parti adverse!

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Munger (responsable du site Internet), Josée Boileau, Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (relateurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Jean-Pierre Legault, Stéphanie Ballarçon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lanthier (arts visuels); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Dominique Remy, Éric Desrosiers, Valérie Dufour, Pauline Gravel, Claude Turcotte; à l'information internationale: Claude Lévesque, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornuier (correspondantes parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maud Roux Soucy, Geneviève Otis-Dionne (commis); LA DOCUMENTATION: Gilles Paré (directeur), Laurence Thériault (directrice adjointe); Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaires); LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Claire Faneau, Michèle Rueland, (publicitaires); Laurence Thériault (distribution et tirage); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Marie-Eve Santerre, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique Richard Des Cormiers, Ronald Filion, Olivier Zuida, INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable); PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Marie-Eve Santerre, (coordonnatrice à la promotion et à la sollicitation), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc, Marie-France Dalcourt; L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Germain Haack (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe administrative), Claudine Chevrier, Chantal Rochon, Danielle Ross; LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## Des experts néerlandais identifient les restes de deux aviateurs canadiens

ROBERTA COWAN  
PRESSE CANADIENNE

La Haye — Les restes humains retrouvés sur les lieux de l'écrasement d'un bombardier de la Deuxième Guerre mondiale ont été identifiés par le laboratoire judiciaire de l'armée des Pays-Bas: il s'agit de Joseph Thibaudeau, de Saint-Eustache, sur la rive nord de Montréal, et de Joseph White, de Thorold, près de Toronto, en Ontario. Tous deux étaient âgés de 21 ans au moment de leur décès.

Les experts néerlandais ont confirmé que les restes sont bien ceux des deux aviateurs canadiens portés disparus après que leur appareil eut été abattu par les nazis, le 5 mai 1943, a fait savoir un porte-parole de l'armée, hier.

Le retrait de l'épave du bombardier Vickers Wellington d'une tourbière dans une ferme en bordure de Wilnis, au sud d'Amsterdam, a commencé il y a trois semaines et s'est terminé hier.

Robert de Jong, le porte-parole de l'armée néerlandaise, a expliqué que les restes avaient été identifiés à l'aide de fiches dentaires peu de temps après le début de l'exhumation. Mais l'information n'a été divulguée qu'hier à cause de la nature délicate de cette affaire et des délais requis pour en aviser d'abord les proches, a-t-il dit.

Aucune date n'a encore été fixée pour une cérémonie funèbre. La semaine dernière, l'ambassadeur canadien, Serge April, s'était rendu sur place et avait déclaré qu'une fois leur identité confirmée, les aviateurs seraient inhumés avec tous les honneurs appropriés. Il ajoutait que l'enterrement aurait lieu sur le site de l'écrasement ou dans l'un des trois grands cimetières militaires canadiens aux Pays-Bas.

Le bombardier britannique, qui était basé dans le Yorkshire, comptait cinq membres d'équipage, tous canadiens. Deux d'entre eux, Gordon Carter et Howard Hoddinot, avaient pu sauter en parachute et avaient été capturés par les Allemands. Ils avaient déclaré par la suite que leurs trois compagnons n'avaient pu quitter l'avion.

MM. Thibaudeau et White étaient considérés comme disparus tandis que Robert Moulton, le pilote, était considéré comme mort, une partie de son corps ayant été retrouvée et inhumée dans un cimetière local.

Le bombardier revenait d'une mission au-dessus de Dortmund, une ville allemande située juste de l'autre côté de la frontière néerlandaise, lorsqu'il a été abattu.

## Impatience policière

(PC) — Le policier Benoît Daoust de la Sûreté du Québec écope d'une suspension de trois jours pour avoir perdu patience et le sens de la mesure en intervenant comme il l'a fait auprès d'une citoyenne de La Sarre, vient de décider un comité de déontologie policière. «La conduite de l'agent Daoust a été trouvée dérogatoire parce qu'il a saisi la citoyenne qui était immobilisée sur le trottoir, l'a amenée au sol et l'a menottée», écrit M. Jacques Monette dans sa décision rendue publique hier. «Il est vrai que la dame avait déjà entravé le travail policier mais en aucun moment elle n'a menacé sa sécurité.»

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courrier [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-5967  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir peut, à l'occasion, remettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations connues dans la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## LEGAULT

SUITE DE LA PAGE 1

que publie aujourd'hui *Le Devoir*, le ministre de la Santé se dit maintenant prêt à remettre en question l'idée des «contrats d'engagement». Une idée qui avait mis le feu aux poudres chez les médecins au début du mois de septembre.

Ce projet de discussions ministériel destiné à réformer le statut des médecins, distribué aux fédérations médicales cet été, avait évoqué l'idée d'obliger les médecins à signer des contrats de deux ans en région dans des hôpitaux désignés par le ministre. À défaut de signer de tels contrats, les médecins perdraient le droit de facturer à la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ).

«Leurs propositions sont les bienvenues. Nous avons indiqué que l'idée d'un "contrat d'engagement" n'avait rien de dogmatique; nous sommes prêts, en effet, à envisager d'autres solutions dans la mesure où les services prioritaires seront assurés dans toutes les régions du Québec», insiste le ministre, tendant littéralement la main aux médecins.

Cela constitue, somme toute, le premier signe de fléchissement depuis le début du conflit qui oppose le ministre aux médecins depuis l'adoption de la Loi spéciale sur les urgences, à la fin juillet.

Pour ce qui est des médecins omnipraticiens, chez qui la grogne a atteint son paroxysme quand des Régies régionales ont utilisé, la semaine dernière, la loi

114 pour dépêcher par lettre d'huissier des médecins de Montréal au Saguenay, les discussions semblent avancer plus timidement.

A quelques heures de l'assemblée qui devait rassembler des centaines d'omnipraticiens à Québec, le ministre Legault a précisé, lors d'un point de presse, qu'aucune piste de solution n'était exclue avec les omnipraticiens, dans la mesure où les objectifs de la loi 114 étaient respectés. Ce dernier rencontrera d'ailleurs, mardi prochain, les médecins urgentologues qui souhaitent se désaffilier de la Fédération des médecins omnipraticiens, ainsi que l'Association des spécialistes en médecine d'urgence et l'Association des médecins urgentologues du Québec.

Dans sa lettre publiée aujourd'hui, le ministre de la Santé adopte d'ailleurs un ton résolument plus conciliant, et rappelle que sa loi sur les urgences «n'est que temporaire». «La population doit savoir que ce n'est pas de gaieté de cœur que nous avons proposé l'adoption de cette loi spéciale. [...] Je conviens que la méthode d'assignation que nous avons dû employer puisse sembler excessive pour ceux qui travaillent déjà en urgence», affirme le ministre, se disant prêt à ouvrir le débat sur les modalités de cette loi.

D'ailleurs, le ministre Legault semble avoir pris des moyens pour éviter que de nouveaux médecins de Montréal ou Québec soient «conscrits» arbitrairement au Saguenay. «Notre but n'est pas de surcharger

davantage les médecins qui travaillent déjà, mais bien de répartir la responsabilité de l'urgence à un plus grand nombre», explique-t-il.

Le ministre s'est d'ailleurs dit surpris que seulement trois médecins sur les 80 que compte la région du Saguenay aient répondu à l'appel lancé par les autorités régionales.

A cet égard, le cabinet a en effet fait savoir hier que le responsable des affaires médicales du ministère, le Dr Luc Deschênes, ainsi le Dr Claude Poirier, directeur du Centre national de coordination des urgences, seront dépêchés dans la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean la semaine prochaine pour «épauler» les administrateurs de la régie régionale.

Il semble que les administrateurs aient eu du mal à définir quels médecins étaient aptes ou non à travailler dans les urgences. Or, c'est la régie qui doit s'assurer que la loi 114 soit appliquée pour garantir l'ouverture en permanence des services d'urgence dans les hôpitaux de la région.

De pair avec le Collège des médecins et un groupe d'experts sur les urgences, le ministère entend fournir la formation et l'accompagnement nécessaires aux médecins de la région qui seront appelés à épauler leurs collègues dans les urgences en difficulté. «C'est un effort de solidarité auquel sont conviés ces médecins», insiste le ministre dans sa lettre, qui appelle instamment le corps médical à ce «que nous laissions tomber l'affrontement».



À la suite de sa réunion avec son état-major, le président irakien Saddam Hussein a accusé hier Washington de protéger Israël en n'obligeant pas «l'État sioniste» à respecter la dernière résolution de l'ONU.

## HÉROÏNOMANES

SUITE DE LA PAGE 1

il n'est jamais jugé à son retour. Le taux de rétention est de 70 %, ce qui est plutôt exceptionnel en toxicomanie, où les spécialistes du traitement s'accrochent généralement d'un taux de succès de 50 %. En trois ans, Relais méthadone a même réussi à orienter 70 de ses jeunes clients vers des programmes réguliers après qu'ils eurent retrouvé un équilibre de vie. Cela revient à dire que l'organisme a extirpé 70 jeunes des périls de la rue.

Selon Mme Tessier, Relais méthadone mérite de devenir un service permanent. Reste à convaincre le ministre de la Santé et des Services sociaux d'accorder un budget récurrent à ce Relais ne demandant que 300 000 \$ par an pour opérer.

La Régie est prête à aller plus loin, tout dépend des intentions du gouvernement. Dans une optique d'accès aux services et de réduction des méfaits, Monique Tessier se dit favorable à l'ouverture de sites d'injection supervisés pour les héroïnomanes et les cocaïnomanes. «Il faut aller au devant des gens qui consomment et offrir le maximum de services pour réduire les méfaits reliés à leur injection des drogues», a-t-elle dit lors du Forum mondial Drogues et dépendances.

Les lieux d'injection supervisés permettent aux utilisateurs de s'injecter en toute sécurité, sans craindre la surdose ou la propagation de maladies infectieuses par les seringues souillées. Ils permettent enfin de mieux rejoindre les personnes en crise et de les orienter vers un traitement approprié.

Le ministère de la Santé du Québec semble favorable à cette initiative qui a fait ses preuves en Suisse. Mais son penchant fédéral n'a pas bougé d'un iota malgré les pressions qui viennent non seulement de Montréal, mais de Vancouver et de Toronto.

## Priorité aux médecins

Pour l'heure, rallier les médecins à la prescription de méthadone constitue la première préoccupation de la Régie. Comme elle ne vit plus dans cette situation de crise marquée par l'urgence d'agir, elle peut maintenant se concentrer sur leur cas. «Ce qu'on entend, c'est une peur, une inquiétude des médecins de se retrouver avec une clientèle compliquée», a dit Mme Tessier.

La Régie offre une formation de pointe aux médecins de famille désireux de se lancer dans la prescription de méthadone par l'entremise du CRAN. Elle a mis une ligne téléphonique à leur disposition pour qu'ils puissent trouver réponse à des problèmes cliniques en tout temps. Elle a même approché les facultés de médecine des universités afin de sensibiliser les futurs médecins à la méthadone sur les bancs d'école. À ce chapitre, il reste beaucoup de travail à accomplir, a dit Mme Tessier.

Contrairement aux idées reçues, les héroïnomanes affichent pour la plupart des comportements responsables lorsqu'ils adhèrent aux traitements. «Ce n'est pas vrai qu'ils vont faire du chahut dans la salle d'attente ou qu'ils vont rater leurs rendez-vous», a-t-elle dit.

Le psychologue Joël Tremblay a tempéré ces propos par son expérience personnelle du traitement. Il lui est déjà arrivé de retenir un héroïnomanne en crise qui voulait littéralement battre sa femme en clinique. Le spécialiste du Centre de réadaptation Ubalde-Bernard, à Québec, vante néanmoins les bienfaits de la méthadone. Elle permet grosso modo d'éloigner 85 % des patients de l'héroïne, selon les résultats de son étude.

Après 14 mois de maintien, l'utilisation de tous les types de drogues injectables a fondu de 82 % à 12 % chez les patients interviewés pour les fins de son enquête. «S'il y a une réduction de l'usage des seringues, il y a une diminution très heureuse des risques pour la santé», a-t-il dit. La criminalité a également subi une baisse. Libérés de l'emprise de l'héroïne, les patients consacreraient 94 \$ par mois à la recherche de drogue après 14 mois de traitement, contre 1991 \$ à leur admission.

La méthadone ne constitue pas une panacée pour autant. L'usage de cocaïne ne change pratiquement pas. L'alcool connaît même une hausse. Et le suicide constitue toujours une menace importante, a remarqué M. Tremblay.

## MOSCOU

SUITE DE LA PAGE 1

est qu'al-Qaïda devienne un prolongement de la folie de Saddam, de sa haine, de sa capacité de propager des armes de destruction massive dans le monde. Il faut s'occuper des deux», a affirmé M. Bush devant la presse.

À Varsovie, où il participait à une réunion ministérielle de l'OTAN dominée par les menaces d'offensive américaine contre Bagdad, le secrétaire à la Défense Donald Rumsfeld a assuré avoir reçu le soutien «non sollicité» de plusieurs membres de l'Alliance.

Mais M. Rumsfeld a refusé de nommer les ministres lui ayant exprimé leur soutien et de préciser sous quelle forme.

L'administration républicaine a donné une nouvelle indication sur ses intentions en confirmant qu'elle souhaitait demander au Congrès d'accroître l'aide, notamment militaire, pour l'opposition irakienne. «Nous cherchons à étendre l'entraînement qui est déjà fourni [à l'opposition] à travers la Loi sur la libération de l'Irak», un texte voté par le Congrès en 1998 et autorisant des dépenses montant à 98 millions de dollars, a indiqué un haut responsable qui a requis l'anonymat.

## Une ou deux résolutions?

Alors que dans les coulisses de l'ONU, les discussions entre les pays membres du Conseil de sécurité sur une nouvelle résolution irakienne paraissent piétiner, Bagdad a qualifié de «mensonges» le dossier britannique sur son arsenal. Selon un porte-parole du gouvernement irakien, «les équipes d'inspecteurs seront de retour prochainement en Irak et seront en mesure de s'assurer en un court laps de temps que le contenu du rapport de Blair n'est que mensonges et allégations».

Les États-Unis ont d'ailleurs admis hier ne toujours pas savoir quand le texte sur le désarmement irakien qu'ils préparent avec les Britanniques serait prêt pour être présenté au Conseil de sécurité de l'ONU.

Le porte-parole du département d'État Richard Boucher a indiqué que Washington n'avait pas encore fait de choix définitif entre une seule résolution — fixant les obligations faites à Bagdad et les conséquences en cas de violation, éventuellement la force — et, comme le souhaite la France, une démarche en deux temps avec une résolution sur les obliga-

tions, et une autre sur les conséquences.

M. Bush avait réclamé, mi-septembre, qu'une résolution soit adoptée dans un délai rapide «qui se compte en semaines, pas en mois». Selon des responsables américains, parlant sous couvert de l'anonymat, cette question d'avoir une ou deux résolutions est largement responsable du retard dans la rédaction des exigences que Washington veut présenter à l'Irak via l'ONU.

«Il y a toujours des discussions à ce sujet au sein même de l'administration», et le secrétaire d'État Colin Powell «réalise qu'il sera difficile sur le plan diplomatique d'avoir une seule résolution avec tout à l'intérieur», selon un responsable américain.

## Paris et Berlin sont sceptiques

Le chef des inspecteurs de l'ONU, Hans Blix, qui reprendra dans quelques jours ses discussions avec des responsables irakiens à Vienne, en Autriche, sur les modalités de la reprise des inspections, compte arriver à Bagdad avec un premier groupe d'experts à la mi-octobre.

Le document britannique, qui accuse l'Irak de vouloir se doter de l'arme atomique et d'être en mesure d'y parvenir dans un ou deux ans et d'avoir un arsenal chimique et bactériologique constituant une menace immédiate, a suscité des réserves, voire le scepticisme chez des experts, y compris à Londres, et de certains gouvernements occidentaux.

S'il a été salué par Washington, il ne semble pas avoir emporté la conviction de l'Allemagne ou de la France. Pour Berlin, le dossier «n'apporte rien de nouveau», a déclaré le porte-parole du gouvernement allemand, Uwe Karsten-Heye.

Paris ne s'est pas prononcé. «Nous avons pris note des évaluations du gouvernement britannique et sommes en train de les recouper avec les nôtres», a seulement déclaré Bernard Valéro, porte-parole adjoint du ministère des Affaires étrangères. Il a rappelé que pour la France, la priorité était le retour des inspecteurs de l'ONU.

Par contre, Javier Solana, haut représentant de l'Union européenne pour la politique extérieure, a évacué la question du dossier Blair. «Je n'ai pas besoin d'écouter Tony Blair pour être convaincu que des armes de destruction massive existent en Irak», a-t-il déclaré.

## KYOTO

SUITE DE LA PAGE 1

émissions en chiffres absolus.

«Si on utilise seulement la formule de crédits, on ne règlera pas nos problèmes dans nos villes concernant le smog», déplore le Dr Drouin.

Louis Drouin était accompagné hier de représentants de la Coalition canadienne de la santé et du Collège des médecins de famille de l'Ontario ainsi que de l'environnementaliste David Suzuki, de la Fondation pour 2000 médecins. Ils font valoir que la mise en œuvre du protocole de Kyoto doit se faire au nom de la santé publique, pour limiter les épisodes de smog et de chaleur accablante de plus en plus fréquents à Toronto ou à Montréal.

Selon diverses études épidémiologiques citées hier, la détérioration de la qualité de l'air serait responsable de la mort prématurée de 16 000 personnes par année. Seulement en Ontario, les coûts liés à l'hospitalisation, à l'absentéisme et à la perte de productivité seraient évalués à un milliard de dollars. (Aucune donnée similaire n'est disponible pour le Québec.) Ce montant, disent les médecins, devrait être pris en considération quand vient le moment de chiffrer les coûts — ou les bénéfices — de la ratification du protocole de Kyoto.

Diverses évaluations circulent à cet effet. Les scénarios catastrophe parlent d'une facture de 40 milliards par année; les plus optimistes parlent de bénéfices de cinq milliards. Ottawa n'a jamais fourni sa propre évaluation des coûts de la ratification du pro-

tole. Hier, deux quotidiens torontois ont fait état de chiffres apparaissant dans les cartons des hauts fonctionnaires et faisant état d'une perte de 200 000 emplois et d'une contraction de 1,5 % de l'économie canadienne, soit 16,5 milliards. Au cabinet du ministre de l'Environnement, David Anderson, on a refusé de commenter ces chiffres. «Les fonctionnaires sont en train de revoir les diverses options des consultants. Les résultats sont encore préliminaires et incomplets», a indiqué la porte-parole, Kelly Morgan.

Cela n'a pas d'importance, a lancé dans un cri du cœur David Suzuki. «Avant la guerre civile aux États-Unis, les États du Sud disaient qu'ils n'avaient pas les moyens d'abolir l'esclavage. Parfois, certaines choses doivent être faites simplement parce qu'elles sont justes.»